

Le 25 JANVIER 2002

**Réflexions sur le rapport de la Commission d'enquête
parlementaire sur l'assassinat de Lumumba.**

Jacques Brassinne de La Buisnière¹

Bien que deux générations à peine nous séparent des dramatiques événements de l'ex-Congo belge, ces derniers suscitent encore pas mal d'intérêt dans l'opinion publique. Malheureusement, c'est également un prétexte pour défendre des positions politiques, élaborer des analyses des phénomènes colonial et post-colonial, et critiquer une œuvre coloniale qui, comme toute œuvre humaine, ne fut pas sans aléa.

Les objectifs poursuivis par la Commission d'enquête sont liés à une période qui va de juillet 1960 à janvier 1961, et les conclusions sont tirées sur le plan politique en 2002.

Pour faire court, au départ, on cherche les responsables politiques belges qui auraient commandité et ordonné l'assassinat de Lumumba, à l'arrivée, on conclut à "des responsabilités morales" et on tente de faire croire que le Roi Baudouin serait sorti de son rôle constitutionnel. Actuellement, tout ce qui touche à la royauté est lié soit à la défense de cette dernière, soit à la volonté pour certains de développer un sentiment républicain.

¹ Témoin, auteur, acteur de l'époque.

Document remis à Monsieur le Président Herman DE CROO, Président de la Chambre des Représentants, le 29 janvier 2002.

Nota bene : ce texte a été rédigé en décembre 2001 pendant les vacances de Noël – Nouvel An. Il s'agit de réactions à chaud de l'auteur sur un sujet qui lui tient particulièrement à cœur . Il est resté confidentiel et il fut remis à titre informatif au Président de la Chambre des Représentants, le ministre d'Etat, Herman DE CROO, le 29 janvier 2002. Il est donc antérieur à la discussion en séance plénière du Rapport de la Commission parlementaire sur l'assassinat de Lumumba qui intervint le 5 février 2002. Il ne contient donc aucune remarque, ni jugement quant aux décisions qui furent prises à cette occasion.

Quarante ans après la mort de Lumumba, la littérature relative à ce dramatique événement continue à proliférer. Le rapport de la commission doit être considéré comme une pierre supplémentaire à un édifice qui reste à construire: celui de l'histoire de l'époque coloniale belge.

La France connaît ce type de problème avec notamment le récit historique de l'occupation allemande pendant la dernière guerre; celle-ci a déjà fait l'objet de nombreuses études sans pour autant conclure. On se souviendra des interviews de l'ancien président de la République François Mitterrand par le journaliste Jean-Pierre Elkabach, entrevues dont une des conclusions était: "y-a-t-il un intérêt à juger des hommes politiques parce qu'ils ont estimé que ce qu'ils avaient fait, était ce qu'il fallait faire?"

La Commission aborde le même type de problème, lorsqu'elle s'intéresse à "l'implication éventuelle des responsables politiques belges dans les circonstances de l'assassinat de Lumumba". Juger des événements passés en fonction d'une éthique actuelle, est-ce raisonnable ? Oui, si c'est pour comprendre, non, si c'est pour condamner!

Examinons le Rapport de la Commission parlementaire pour comprendre ce qu'il en est.

Dans la Libre Belgique du 2 mai 2000, je déclarais "l'idée d'une telle commission n'est pas bonne parce qu'il sera impossible d'établir des responsabilités précises. Ceux qui affirment qu'il n'y a pas eu complot continueront à le faire comme ceux qui affirment le contraire". Lorsque le ministre Louis Michel a eu l'idée de créer cette commission, il espérait que cette initiative puisse être de nature à lever un voile sur certains événements du passé et de permettre grâce à une nouvelle transparence, d'avoir un nouveau type de relations avec Kinshasa, il n'en sera rien mais après que la Belgique eut fait preuve de repentance en ce qui concerne le génocide du Rwanda, établir des éventuelles responsabilités belges dans l'assassinat de Lumumba était dans l'air du temps.

Après deux ans de travaux, la commission a déposé ses conclusions. Ce document sera considéré par d'aucuns comme un ouvrage de référence en la matière; ses aspects positifs et ses lacunes sont pourtant évidents. Il est trop tôt pour porter un jugement sur l'ensemble du travail dont l'aboutissement résulte des efforts réalisés par le président, les commissaires et les experts pour le mener à bien. Définir les aspects essentiels de cette somme de 988 pages n'est pas une chose aisée, pas plus que de rester objectif dans une matière très controversée dont je ne peux m'empêcher de penser qu'elle a été traitée avec un certain parti pris. D'avance, je demanderai au lecteur d'excuser mes mouvements d'humeur devant ce que je considère être soit des erreurs, soit des interprétations abusives, soit les deux.

Dans leurs conclusions, les experts ne prennent pas position sur certains aspects des événements et concluent d'une manière définitive sur d'autres, notamment lorsqu'il est question des autorités katangaises. Ils qualifient "de meurtre avec préméditation" la mort de Lumumba. S'il s'agit bien d'une exécution, selon les points de vue, la préméditation peut ou ne peut pas être retenue. Les diverses interprétations et les querelles d'auteurs sont dérisoires et n'ont aucun intérêt par rapport au sort des suppliciés.

La fin des travaux de la commission s'est effectuée au pas de course, sa mission ayant pourtant été prolongée par deux fois. La publication des textes aurait mérité une relecture attentive qui aurait corrigé un certain nombre de fautes "d'impression", de lapsus, des erreurs de date, la non concordance des textes néerlandais et français, des références non explicitées, etc....

On retrouve également des redondances; les mêmes documents servant à des doubles, voire même des triples usages dans différentes parties du rapport comme si les experts essayaient de se convaincre eux-même à défaut de convaincre le lecteur.

Des documents sont qualifiés de "cruciaux" , "spectaculaires", "étonnants", "bizarres"; ces termes rappellent le vocabulaire de M. De Witte lorsqu'il parlait de documents "accablants" en ce qui concerne le télex de Minaf du 16 janvier 1960 et la lettre de M. d'Aspremont du 6 octobre 1960. Le contenu de ces documents se sont dégonflés comme des baudruches.

* *

Le rapport de la commission se divise en quatre parties dont la première est une "partie descriptive", la seconde est consacrée au rapport élaboré par les experts, la troisième reprend une synthèse des auditions des témoins, des parents ainsi que des auteurs et enfin la quatrième partie est consacrée aux conclusions de la commission d'enquête.

La première partie: "Partie descriptive"

Celle-ci reprend un certain nombre d'éléments tels que les buts poursuivis et la méthodologie employée par la commission et les experts. Notons au passage que celle-ci se réjouit d'avoir *"pu s'appuyer sur des rapports fouillés ainsi que sur les conclusions historiques précises des experts."* La lecture du rapport ne permet pas de partager l'enthousiasme des rapporteurs.

Après avoir rappelé la chronologie des travaux, la procédure employée, les nombreuses réunions, il est question des archives des différents ministères, de celles du Palais royal, des procès-verbaux du Conseil des Ministres, des archives classifiées de la sûreté et des archives privées dont celles de l'Union minière (UMHK). Il apparaît que le problème qui préoccupe principalement les historiens est de pouvoir également accéder à ces sources afin de vérifier par eux-mêmes ce qui a été écrit. Dans de nombreux cas, les experts mentionnent des documents, en donnent photocopie. Sur certains points, il y a une absence de référence, due notamment au fait qu'ils n'ont rien trouvé. Ce qui n'empêche pas les experts d'émettre des hypothèses que j'estime pour le moins discutables.

La publication des documents mis à la disposition des experts serait des plus intéressante et constituerait une étape décisive vers plus de sérieux et de clarté.

Constatons incidemment que la plupart de ces documents ne furent pas portés à la connaissance des commissaires qui les découvrirent dans le rapport.

L'accès aux comptes-rendus des séances à huis clos, aux interviews effectuées par le président accompagné de certains membres de la commission et d'experts au domicile des témoins serait également d'un grand intérêt.

La deuxième partie: Rapport des experts

Comme les experts l'affirment modestement *"Notre rapport doit permettre aux membres de la Commission de déterminer si la Belgique est, d'une manière ou d'une autre, responsable du sort qui est finalement échu à Lumumba."* On verra plus loin ce qu'il en est.

Ce rapport comprend quatre phases dont les deux premières ne sont pas autrement qualifiées tandis que la troisième s'intitule *"De la résidence surveillée et menacée à l'arrestation et l'incarcération de Lumumba."* La quatrième a pour titre *"Le transfert et la mort de Lumumba"*. Les experts ont complété leurs études par un examen de différents thèmes dont *"Les fonds secrets"*, le rôle de la Sûreté et celui de l'Union minière.

Au cours de l'examen auquel j'ai procédé, je me suis contenté uniquement de redresser quelques inexactitudes, de porter un jugement sur les faits que j'ai vécus et de souligner les interprétations que je ne partage pas.

1. Analyse de la "Première phase"

Celle-ci est consacrée à la description de la vision belge de la crise congolaise et des tentatives de déstabilisation du gouvernement Lumumba, pour ensuite examiner les projets d'élimination physique du Premier ministre congolais.

Page 49. Le texte retrace d'une façon précise et objective les événements de l'époque. Il est heureux de constater que l'expert² qui a rédigé cette partie déclare: *"Nous n'avons trouvé aucune preuve à l'appui de la thèse fréquemment émise selon laquelle le gouvernement belge aurait préparé et provoqué la secession (du Katanga). Au contraire, le gouvernement belge était au départ opposé à la proclamation de l'indépendance katangaise..."*

Ceci implique qu'il n'y a pas d'intervention de la Belgique en cette matière mais sous entend qu'un soutien actif à la sécession sera donné ultérieurement.

Page 50. Le rapport impute un rôle important aux militaires belges du Katanga et plus particulièrement au Commandant Guy Weber qui, d'après le texte, joue un rôle capital dans l'atterrissage manqué de Kasavubu et Lumumba à Elisabethville le 12 juillet. Les experts estiment que le rôle joué par les Belges dans cet incident a eu comme conséquence que le Premier ministre et le Président *"perçoivent l'intervention belge comme une agression"*. Il faut savoir que si effectivement Weber a joué un rôle, c'est sur ordre du ministre de l'Intérieur, Godefroid Munongo, que l'interdiction a été décrétée.

Page 64. Les termes *"la politique agressive menée par le Ministre Gilson"* et *"la carte blanche donnée aux militaires"* me paraissent des termes manquant de nuance. On pourrait croire que Gilson voulait reconquérir le Congo et que les militaires faisaient ce qu'ils voulaient.

Page 71. *"La lutte contre Lumumba, y compris dans le chef des autorités belges s'intensifie en coulisse"*. L'expert dit qu'il reviendra sur ce thème dans la partie suivante, or, dans cette partie, on constate qu'il s'agit principalement des tentatives de déstabilisation de Lumumba entamées par l'opposition congolaise, les Nations-Unies et pour partie seulement par les autorités belges.

² Les différents experts ont rédigé chacun une ou des parties du rapport dont ils assument collégalement la responsabilité.

Page 71. Une coquille fait apparaître les ministres Auguste De Schryver et Raymond Scheyven comme étant CVP! Il faut rectifier: Scheyven était PSC; à l'époque le parti s'appelait PSC-CVP ou CVP-PSC.

Les rédacteurs estiment que le Vice-Premier Ministre Albert Lilar est "rétrogradé" au rang de ministre de la Justice car il porte *"une part de responsabilité dans la débâcle congolaise"*. C'est aller un peu vite en besogne car les travaux de la Table ronde politique se déroulèrent avec la bénédiction du gouvernement et furent entérinés par un Conseil de la Couronne. Les relations entre Lilar et Eyskens étaient excellentes; le seul reproche qui a été fait à Lilar est que l'on n'a pas pu le joindre lorsque les premiers événements éclatèrent au Congo. Le dernier paragraphe de la page 71 est un modèle de la manière dont procèdent les experts à différents endroits de leur rapport: *"Y a-t-il un lien entre la crise du 5 août (demande du Roi de la démission du gouvernement Eyskens), le remaniement ministériel et la politique menée au Congo?"* Autres questions qui intriguent: *"Comment faut-il interpréter l'entrée de Harold d'Aspremont Lynden dans le gouvernement? En tant que chef de la Mission technique à Eville, il était unanimement considéré par la presse comme l'homme du Katanga. L'opposition le considère comme l'homme du Roi et des grandes sociétés. A-t-il été nommé sous la pression du Roi? La réponse à cette question n'est pas sans importance pour la suite des événements. La politique menée par le Ministre d'Aspremont est-elle l'expression de la politique du gouvernement ou bien y a-t-il eu "une politique de Laeken" dont d'Aspremont aurait été l'un des principaux exécutant, comme cela a parfois été suggéré?"*

Après avoir posé toutes ces questions et satisfaits d'avoir avancé une série de thèses dont ils n'assument pas la responsabilité, ils répondent *"Nous n'avons trouvé aucun élément qui indique que le Roi a posé des conditions – telle que une intervention ferme contre le Premier Ministre Lumumba – au maintien d'Eyskens au poste de Premier Ministre ou qu'il a proposé des candidats pour certains portefeuilles – par exemple Harold d'Aspremont pour le portefeuille des*

Affaires africaines". Ils persévèrent tout au long du rapport avec leurs allusives questions.

"Eyskens ne veut-il pas contrôler d'Aspremont Lynden en l'intégrant dans son Cabinet?" Pour y répondre ensuite *"Rien n'indique qu'il y a eu des tensions entre Eyskens et son ancien chef de cabinet adjoint..."*

Il y avait d'autant moins de tension entre les deux hommes qu'à diverses reprises, le Premier Ministre avait écrit à d'Aspremont toute la confiance qu'il lui portait³.

Page 73. Cette page donne aussi des indications sur l'à peu près avec lequel certains passages du rapport sont rédigés. J'en veux pour preuve *"En juillet et août, les passes d'armes entre Lulus et Balubas font des milliers de morts de même que, plus tard, les affrontements entre l'ANC et les troupes de l'Etat sécessionniste Baluba du Sud Kasai"*

Beaucoup de choses dans ces trois petites phrases et d'abord l'allusion au conflit entre Lulus et Balubas. En fait, ce conflit n'était pas nouveau, l'administration coloniale était déjà intervenue à diverses reprises pour mettre fin au conflit notamment par ce qu'on a appelé *"la Paix du Lac Mukemba"*. Cela ne signifie pas pour autant que tout était réglé à l'époque mais les conflits ethniques, notamment à Luluabourg, étaient passés au second plan après la mutinerie de la Force publique dans cette ville.

Ensuite, les experts parlent d'un affrontement entre l'ANC et les troupes de l'Etat sécessionniste Baluba du Sud Kasai. A la fin du mois d'août 1960, il n'est pas question d'Etat en sécession et encore moins des troupes de cet "Etat" . La meilleure preuve en est le massacre perpétré à Bakwanga et dans les environs par les soldats de Mobutu. De celui-ci qualifié de "génocide" dans les rapports des Nations-Unies de l'époque, pas un mot. Pour les experts, il ne s'est rien passé à cette époque dans le Sud Kasai et Lumumba est un ange.

³ Dans les archives d'Aspremont, que les experts ont pu consulter.

On ne peut s'empêcher de constater un parti pris des experts, peut-être ne s'en sont-ils pas rendu compte, mais tout ce qui est pro katangais, pro kasai, en faveur du gouvernement belge ou du Palais est, par définition, sujet à caution. La systématique relevée dans l'ensemble du rapport est inquiétante.

Page 91. Dans le texte français, à la fin du premier paragraphe, on trouve la date du "1^{er} juillet", le texte néerlandais indiqué le "1^{er} août": c'est bien cette seconde date qui est exacte.

Page 99. Premier paragraphe: "*D'Aspremont est présent en coulisses afin d'appuyer ces projets, certes chimériques, de constitution d'un gouvernement confédéral.*" En une phrase, les experts affirment que d'Aspremont est en coulisses alors que lors des discussions, il n'y a aucun européen présent, et qualifient les projets de "*chimériques*". Il s'agit de la chimère qui a guidé le gouvernement belge et les Belges du Congo au cours d'une période où de nombreux compatriotes sont morts pour des valeurs qui n'avaient rien de chimériques⁴.

Dans le second paragraphe, retour à la technique chère aux experts:

"Harold d'Aspremont Lynden et Robert Rothschild font-ils cavalier seul? Mènent-ils une politique qui échappe au contrôle du gouvernement?" La réponse suit, elle est clairement "*non*". Alors pourquoi ne pas dire les choses plus simplement sans avoir systématiquement recours à des allusions?

Page 102. Paragraphe 1^{er} : "*Si le tandem belge d'Aspremont-Rothschild essaye, au départ du Katanga, de provoquer "l'éclatement du Congo", le soutien belge à l'opposition agissant à Léopoldville sera confronté pour la première fois aux contradictions de la politique belge*". Entièrement d'accord sur les contradictions de la politique belge, mais de là à imputer à d'Aspremont et à Rothschild "*l'éclatement du Congo*", il y a un pas que même des "experts" ne devraient pas franchir.

⁴ Aucune allusion dans le Rapport de la Commission, aux Belges qui ont payé de leur vie les agissements du Premier Ministre Lumumba et des ses amis.

Dans cette partie, les notes du Premier Ministre Gaston Eskens prises au cours de différentes conversations et entretiens téléphoniques sont très importantes; elles ont été parfois mal décodées par les experts qui ne connaissaient pas certaines des personnes dont il était question.

Page 107: Grootaert, Duvivier (pro lumumba), Page 108: "Gérard Sté Général", il s'agit d'Auguste Sidoine Gérard, président de la Compagnie du Kasai; "Manula": il peut s'agir de Joseph Ngalula ou de monseigneur Malula, "Madame Bloin": il s'agit d'une proche collaboratrice de Lumumba.

Page 110. Dans la note de bas de page, les experts disent que les télex sont signés généralement Dawe pour Davignon et Westof, qu' "*ils sont généralement rédigés à la première personne du singulier*"; puis ils ajoutent "*On ignore lequel des deux dirigeait le tandem*". Ayant eu Davignon comme témoin, ils auraient pu le lui demander; il n'y a cependant aucun doute possible pour ceux qui ont connu Westof et Davignon, ce dernier était déjà le chef, il le prouvera tout au long de sa carrière.

Page 117. Première attaque d'une longue série contre le colonel Vandewalle. Selon les experts, un telex de Brazza à Belex du 2 septembre 1960 est paraphrasé par le colonel Vandewalle dans ses contes du Zaïre et du Shaba⁵. Ils ajoutent un commentaire de bas de page: "*Le commentaire cynique de Vandewalle est sans aucune importance*" et ils reprennent ensuite la fin du commentaire du colonel " *Tous comptes arrêtés, les renseignements obtenus contre espèces, valent rarement le prix d'un bock* ".

C'est le premier d'une série de commentaires désagréables qu'ils font à l'égard du colonel Vandewalle. Ce dernier avait déjà décrété la même sentence à l'égard de ces propres renseignements lorsqu'il était Administrateur en chef de la Sûreté du Congo belge⁶.

⁵ F. Vandewalle. Mille et quatre jours. Contes du Zaïre et du Shaba. Bruxelles 1974. Edition stencillée et reliée par l'auteur

⁶cfr. Les rapports secrets de la Sûreté congolaise. F. Vandewalle et J. Brassinne . Editions Arts et voyages. Bruxelles 1973 "Pas un secret congolais ne vaut le prix d'un bock...". Introduction p.13.

A aucun moment, les experts ne rendent hommage à Vandewalle qui en rassemblant de nombreux documents a permis à d'autres d'écrire l'histoire.

Page 124 et suivantes – Conclusion. Les experts écrivent: *"On n'a pas l'impression, sauf en ce qui concerne le soutien accordé à la sécession katangaise, que les autorités belges mènent ou veulent mener une politique active visant à renverser le premier gouvernement congolais et son premier ministre"* mais c'est pour mieux développer, quelques lignes plus loin, la thèse que le gouvernement belge a *"participé activement aux initiatives de renversement du gouvernement Lumumba"*. Ils arrivent à la conclusion que *"le gouvernement belge était impliqué – plus spécialement Eyskens, d'Aspremont, Wigny et Scheyven – dans le renversement du gouvernement Lumumba"*. Etant donné le nombre d'interrogations que les experts se sont posées et le peu de réponses précises qui leur ont été données, on n'arrive pas à croire à un tel simplisme dans leur conclusion.

Ils terminent en déclarant à propos de d'Aspremont, *"contre toute attente, il succède à Scheyven"*. Cette affirmation est en contradiction avec leur texte où ils laissent comprendre dès le départ que Eyskens et le Roi étaient favorables à l'arrivée de ce dernier à la tête du département des Affaires africaines.

Les experts concluent: *"Le glissement vers une politique belge plus active au Congo que représente ce remaniement est plus que symbolique."* Avant le 30 juin 1960, la Belgique avait trois ministres qui géraient les affaires congolaises; après le 2 septembre, il n'en reste qu'un. C'est cela que les experts appellent un glissement vers une politique plus active au Congo!

II. Deuxième phase

La deuxième phase retrace les événements qui vont de la destitution de Lumumba par Kasavubu le 5 septembre 1960 jusqu'au 10 octobre. Entre temps, le 14 septembre, Mobutu décide de neutraliser le Président et l'ancien Premier

ministre et d'installer un nouveau pouvoir celui du "Collège des Commissaires généraux".

Cette partie est très intéressante parce qu'elle retrace sur le plan historique, documents des Affaires étrangères à l'appui, l'ensemble des événements qui sont remis dans leur contexte.

Page 133. Il est question de Georges DENIS, conseiller juridique belge auprès du Président Kasavubu. Ce dernier a laissé des papiers, la commission aurait pu s'y intéresser. En effet, ceux-ci avaient été promis au colonel Vanderstraeten après le décès de Georges Denis, mais le colonel n'a jamais pu en prendre possession.

Page 139. D'après le rapport, "*il n'existe aucun indice permettant d'inférer que les autorités belges seraient intervenues*" dans le cadre de la constitution de ce Collège. Cette période est décrite à travers le prisme des télex échangés entre Brazaville et Bruxelles. Ces documents ont malheureusement toujours la même origine, le consul général Dupret à Brazaville, qui lui-même dépend des messagers qui traversent le fleuve.

Page 151 Les diverses tentatives du Collège des Commissaires généraux d'arrêter Lumumba sont décrites minutieusement. Pour les experts, il s'agit "*dès le début d'un des objectifs du Collège*". L'accent est mis sur les hésitations de Mobutu. Le choix de la date mettant fin à ce chapitre est déterminé d'une manière arbitraire; les experts ont retenu celle du 10 octobre, où les soldats de l'ANC tentent, sans y réussir, d'arrêter Lumumba et se heurtent aux troupes des Nations Unies. Un meilleur choix s'imposait comme celle du 27 novembre, date de sa fuite vers Stanleyville.

Nouvelles attaques contre le Colonel Vandewalle.

Les experts diront pis que pendre de "*Les milles et quatre jours, contes du Zaïre et du Shaba*", cependant, on constate qu'ils les ont beaucoup utilisés pour la compréhension des événements. En le signalant officiellement, comme à la

page 163 ou l'omettant lorsqu'il s'agit d'étoffer un texte comme par exemple: Marlière-Lahaye louaient ensemble un appartement à Brazzaville...⁷. La mission du Colonel Dedeken en est un autre (page 179).

Les experts nous éclairent sur *"l'absence d'une cohérence belge, de coordination, à ce moment là dans l'organisation d'une opération radicale contre Lumumba"*. Ils ajoutent: *"En fait, à l'automne 1960, en Belgique, personne n'a voulu prendre sur lui la responsabilité d'un processus conduisant à l'élimination physique de Lumumba, donc ce processus ne s'est pas enclenché"*.

On passe rapidement des prémices à la conclusion en considérant que la volonté existe mais que l'on a reculé car personne ne voulait prendre la responsabilité.

Page 180 Opération "L'enlèvement de Lumumba". Témoignage du Colonel Dedeken

"Selon Dedeken, l'ambassadeur Rothschild a mis fin à sa mission. Cela signifierait que des diplomates étaient également au courant de cette opération d'enlèvement."

Il faut être expert pour affirmer des choses du genre. Je me souviens que l'ambassadeur Rothschild a mis fin, de sa propre initiative, à une mission dont il n'avait probablement jamais entendu parler, mais dont il subodorait toute la fantaisie. Il envoya immédiatement Dedeken à Bakwanga où il pourrait être plus utile.

Il est regrettable de trouver des affirmations et des interprétations douteuses qui permettent à l'avenir d'échafauder des hypothèses qui elles aussi, resteront probablement sans réponse.

Page 183. Mobutu a déjà *"tenté une fois mais sans succès d'arrêter Lumumba, et se tient, depuis lors, sur la réserve"*. En début de chapitre, il est fait mention de la tentative du 12 octobre, celle dont il est question est donc la seconde.

⁷ A un endroit, il est indiqué voir "document 000" (page 165).

Page 202. Témoin: la référence (93) indique que Jacques Grafé a été entendu le 27 septembre 2001 par le président de la Commission d'enquête; ce qui n'est mentionné nulle part ailleurs. Ce dernier, dont on ne connaît pas la fonction, avait un bureau au consulat (à Brazzaville ?).

Page 202. Il est écrit: *"Il ne ressort pas de son témoignage (Commandant Heureux) que Dupret, Lahaye ou Marlière aient été impliqués dans cette initiative. Ils ont plutôt réagi avec un certain étonnement. Par ailleurs, aucune de ces personnes ne s'est opposée à la mission de "Georges" ou n'a entravé l'exécution des instructions de Jo Gérard"*.

Une fois de plus, il est demandé à des gens qui n'ont rien à voir avec cette "affaire" de s'opposer à des initiatives à propos desquelles ils n'assument aucune responsabilité.

Page 204, Chapitre 4. La responsabilité du gouvernement belge. Les experts se posent la question de savoir si les ministres Wigny et d'Aspremont ont agi *"de concert ou en concertation avec l'ensemble du conseil de cabinet"*. *En d'autres termes, le gouvernement est-il au courant du soutien militaire apporté à Mobutu, en échange de l'arrestation de Lumumba ?"*

Il s'agit d'une question de plus à laquelle aucune réponse n'est donnée. On pense la trouver dans les conclusions: il n'y a rien.

L'aide belge apportée à Mobutu va au delà de l'arrestation de Lumumba, il s'agit d'une politique à plus long terme: la reprise de l'influence belge au Congo. L'arrestation de Lumumba n'est qu'un objectif d'un projet belge beaucoup plus large.

Page 212. Hypocrisie à propos du télex de d'Aspremont Lynden du 6 octobre 1960

"Il est inévitable que certains voient dans l'expression "élimination définitive" une allusion à une liquidation physique. On ne peut pas non plus exclure

totalelement cette connotation. Nous estimons cependant qu'il y a lieu d'entendre, par "élimination définitive", l'éviction de l'intéressé de la scène politique."

Il s'agit d'un modèle de jésuitisme. D'abord, l'emploi du mot "certains" que les experts disent tout de suite qu'il s'agit de De Witte. Ensuite "*On ne peut pas non plus exclure totalement*" c'est du genre , je dis cela mais je ne dis rien...

Ce chapitre contient une exégèse des expressions relatives à l'élimination de Lumumba: elle est favorable aux autorités belges.

III. Troisième phase – De la résidence surveillée et menacée à l'arrestation et l'incarcération de Lumumba.

Cette troisième phase contient 22 pages, la première en avait à peu près 80, la seconde plus de 70, la quatrième en compte à peu près 200; il y a un déséquilibre manifeste dans l'ensemble du rapport. Le découpage des matières aurait dû être fait sur d'autres bases.

La troisième phase ne contient pas de chapitre. Lumumba est en résidence surveillée à Léopoldville, le bâtiment est gardé par les Nations Unies (l'ONUC), les soldats de l'ANC entourent la résidence. Si quelqu'un voulait pénétrer dans la maison, il devait d'abord passer par le barrage de l'ANC et ensuite par le contrôle de l'ONUC.

Page 214

Dans le second paragraphe, en parlant de l'échec de Lumumba dans sa tentative de rejoindre Stanleyville, les experts disent: "*C'est un échec dont l'agent de sécurité, Gilbert Pongo est moins l'acteur principal que le bénéficiaire (très provisoire) en terme de notoriété*". Ils traitent légèrement le cas de Gilbert Pongo qui sera promu à son retour à un grade supérieur par le Collège des Commissaires généraux. A la fin de l'année, il fut fait prisonnier à Bukavu. Les rebelles lumumbistes , après lui avoir coupé les jambes, le plongeront dans un

tonneau de sel. Cessent de croire comme certains que les lumumbistes étaient des enfants de chœur.

Cette troisième phase n'apporte aucun élément nouveau, l'itinéraire de fuite de Patrice Lumumba est repris dans un document publié par le Crisp en 1966 dont les auteurs étaient G.Heinz et H. Donnay "Lumumba Patrice, les cinquante derniers jours de sa vie". Ce n'est que plus loin dans le rapport que les experts signalent que Heinz et Donnay sont les pseudonymes de Jules Gérard Libois et de Jacques Brassinne.

IV. Quatrième phase – Le transfert et la mort de Lumumba.

Introduction

La quatrième phase va selon l'expert⁸ de fin décembre 60 au 17 janvier 61, ce qui laisse un trou dans l'ensemble du travail, le mois de décembre 1960 n'étant pas traité. Deux questions semblent préoccuper l'expert rédacteur:

- Qui a ordonné le transfert du camp Hardy vers une autre destination ?
- Quel rôle a joué le télex de d'Aspremont Lynden du 16 janvier 1961 dans les événements?

Deux cents pages pour répondre à ces questions.

Quatre chapitres consacrés respectivement à la reprise des relations diplomatiques, au transfert des prisonniers, à la mort de Lumumba et enfin à l'annonce de la mort et les réactions de Bruxelles.

Page 241. "Mémorandum – "Vandewalle op. cit". S'agit il "Des contes du Zaïre et du Shaba..." ? Rien ne l'indique.

⁸ A propos de cette phase, l'expert Ph. Rahxon a fait un exposé aux commissaires les 23-24 octobre 2000 (cfr. Rapport, page 20). Bien que la responsabilité du rapport soit collégiale, dans cette phase les mots "les experts" sont remplacés par "l'expert".

L'expert annonce qu'il va se livrer à une analyse minutieuse des sources disponibles et confronter "nos constatations", c'est-à-dire celles des experts, aux opinions de Brassinne et De Witte. D'un côté, ce sont "des constatations", d'un autre côté ce sont "des opinions". C'est un peu court, cela a pour but de montrer que les experts sont des gens sérieux, les autres pas!

Dans le premier chapitre, il est successivement question de la reprise des relations diplomatiques avec le Congo mettant en exergue les entretiens de Paris du 10 et 11 janvier 1961 entre Bomboko et Rothschild, d'une analyse de la situation au Katanga notamment sur le plan économique, de la gendarmerie katangaise et du déclin de l'influence belge ainsi que de la lettre au Roi Baudouin du 12 janvier 1961 dans laquelle Tshombé demande une assistance militaire et menace de recourir à la France si cette dernière devait être refusée. Ce chapitre se termine par l'entrée en fonction le 20 janvier 1961 de John F. Kennedy et la Conférence de Casablanca, le 7 janvier, date où les troupes de Stanleyville occupent Manono dans le Nord Katanga.

Page 241. L'expert précise que les mots "échec total" en ce qui concerne la tentative de reconquérir Bukavu le 1^{er} janvier 1961, sont du Colonel Vandewalle; de son côté, il se contente d'employer à diverses reprises le terme "fiasco". La différence entre les deux termes, m'échappe; on ne peut s'empêcher de penser que le rédacteur ne porte pas sur le colonel Vandewalle une appréciation très positive, il va le prouver dans le chapitre suivant.

Chapitre 2 : le transfert de Lumumba.

Il s'intéresse à la critique des sources, à une chronologie et à l'analyse du transfert de Lumumba. Comme il m'a mis régulièrement mise en cause, il a tout particulièrement retenu mon attention.

Page 246. Dans son introduction, l'expert affirme: "*Kasavubu opte finalement pour un transfert à Elisabethville.*" Connaissant le caractère hésitant du

président de la République, il est peu vraisemblable qu'il ait pris cette décision; en tout cas, il ne l'a certainement pas prise seul.

A. Critique des sources

1. "Les mémoires de Vandewalle"

Page 246. L'expert commence par l'examen des "*fameuses (sic) mémoires du Colonel Vandewalle*" et ajoute immédiatement "*Et d'après notre analyse, il apparaîtra qu'elles (resic) ne méritent pas l'autorité qu'on a pu leur attribuer*". D'entrée de jeu, l'expert annonce la couleur et va se livrer à une analyse critique des "Contes du Shaba et du Zaïre", en accusant Vandewalle de jouer sur "*l'ambiguïté d'être témoin et acteur; en relatant des faits qu'il a vécu (sic) ou qu'il n'a pas vécu (resic), prenant soin de ne pas avertir le lecteur de cette distinction fondamentale*".

Le colonel Vandewalle n'a pas voulu faire une œuvre historique; il s'est contenté de relater les événements et de parler des personnes qu'il avait connues, en donnant des détails et en établissant des liaisons pour la compréhension de son texte. Il a souhaité en faire un document, probablement trop vivant au goût de l'expert!

Page 248. Selon l'expert, Vandewalle "*défend son statut d'observateur privilégié par l'abondance des détails et des informations brutes qu'ils donnent, et qui impressionnent, en faisant oublier que son œuvre a plusieurs niveaux de lecture*". Le pluriel utilisé dans les informations qu'ils donnent et qui impressionnent est assez bizarre lorsqu'il s'agit du colonel. Le rapport lui reproche d'avoir déposé au Musée de Tervuren une série de documents sur lesquels est basé son ouvrage; c'est pourtant ce qui va permettre à l'expert de mettre en parallèle le recueil de références (source n°1) avec le travail proprement dit de Vandewalle (source n°2)

Page 249. Une erreur typographique fait que l'on examine la "source n°1" dans les deux colonnes, il faut évidemment lire dans seconde colonne: la "source

n° 2". Les coquilles et fautes d'orthographe témoignent de la rapidité avec laquelle la relecture a dû être effectuée.

L'expert va successivement reprocher au colonel:

- de ne pas donner le support de son information (page 249) alors que le télex en question figure dans son recueil,
- de dédoubler une information (ce reproche est un peu violent quand on sait que les experts ont utilisé un même document à trois ou quatre endroits différents pour justifier selon leurs thèses des affirmations différentes.)
- de porter un jugement de valeur sur l'ANC et ses exactions. Ce fait était une réalité qui ne nécessitait nullement un document pour le justifier; seul l'expert n'est pas au courant...

Après avoir examiné différents exemples en faisant grosso modo les mêmes remarques que précédemment, l'expert s'interroge: *"il faudrait pousser l'analyse du texte et de son auteur plus loin, en se demandant si ces Contes ne sont pas aussi un règlement de compte de la part de Vandewalle qui a incontestablement le talent d'introduire plusieurs niveaux de lecture, et des chausse-trappes dans son récit"*. Il ajoute immédiatement *"Mais il n'est pas opportun d'aborder ici cette question"*.

En fait, il est exact que le colonel Vandewalle a, à travers ses mémoires, réglé des comptes, mais il le fait d'une manière que je qualifierai d'objective en ce sens qu'à aucun moment, il n'a tronqué la vérité en donnant ses impressions – parfois définitives – sur certaines personnalités et ses collègues militaires, ce qui n'est pas le cas de l'expert.

S'il est exact que Vandewalle se livre à des interprétations personnelles de certains documents, il précède en cela les experts qui non seulement interprètent à leur manière mais posent également des questions qu'ils laissent sans réponse. Le fait de les avoir posées leur donne bonne conscience, et par là même, oriente la lecture de leur rapport.

Page 254. L'examen auquel s'est livré l'expert, donne l'impression que Vandewalle parlant des autorités de Léopoldville "*donne de l'eau au moulin des défenseurs de la thèse du complot organisé, réunissant des hommes apeurés, préoccupés uniquement par l'ennemi public n°1 qu'est Lumumba*". Il est exact que Lumumba les préoccupe mais ils sont encore plus angoissés par leur propre sort.

Comme dirait l'expert, "*on ne peut s'empêcher de penser*" que dans ce genre de recherche du sexe des anges, il a fait fort en voulant dénaturer le travail du colonel Vandewalle et démontrer, par deux exemples, que son travail n'était pas fiable.

Page 256. "Le code relatif à Lumumba: "Satan et le juif" ou le système plus sérieux OTPL"⁹

Vandewalle écrit que le code OTPL a été utilisé tandis que Verdickt suivi par De Witte déclare que ce sont les surnoms qui furent employés.

Les experts se demandent d'où peut venir cette importante confusion? "*Elle provient peut-être du témoignage de Verdickt devant Jacques Brassinne. Notons qu'il s'agit en fait d'une synthèse du témoignage de Verdickt rédigée par Brassinne et non la publication des questions-réponses propres à ce genre d'interviews.*"

Dans le genre "donneur de leçons", l'expert n'y va pas de main morte. Après avoir mis en doute la synthèse réalisée, il se permet de donner une leçon en matière d'interviews ne sachant pas que les questions ont été rédigées préalablement mais que, effectivement, elles n'ont pas été reprises dans la publication des témoignages. Plus loin, il ajoute: "*il y a une confusion chez Verdickt ou lors de la retranscription des propos de ce dernier par Brassinne*". En fait, les choses sont beaucoup plus simples: Verdickt a donné à cette époque deux versions différentes. A toutes fins utiles, je signale aux experts que les deux versions ont été signées par Joe Verdickt et publiées dans ma thèse!

Je continue à penser personnellement que Verdickt à raison et que Vandewalle s'est fié à la logique.

Page 258. Le rapport dit à propos de l'arrivée du télex, devenu célèbre, daté du 16 janvier 1961, *"En prenant pour guide un Vandewalle imprécis dans sa source d'information, et en ne vérifiant pas la procédure d'envoi de ce télex, qui démontre qu'il n'a pu parvenir à Eville le matin, on s'engage à conclure dangereusement:..."*

Lorsqu'on rédige ses mémoires sous forme de contes et que l'on prend la précaution de le dire, on n'a pas à vérifier les procédures d'envois de télex, cela sort du travail du conteur; par contre, que des historiens s'en chargent, est tout à fait logique! Sous couvert d'objectivité, la mauvaise foi de l'expert est grande.

Pages 258 et 259. En ce qui concerne le voyage de Vandewalle à Albertville, l'expert écrit *"la chronologie des événements est importante, la manière dont circule l'information de l'arrivée de Lumumba à Eville est un élément décisif"*. C'est effectivement une bonne manière de voir les choses. Dommage pour l'expert, la version de Vandewalle est malheureusement exacte. Il est venu de l'aérodrome de la Luano au Consulat général et puis est reparti pour assister à l'arrivée de Lumumba. C'est dans mon bureau qu'il a reçu la communication de l'état-major leur annonçant l'arrivée de trois colis. Le colonel ne m'a rien dit, il s'est retourné vers Smal et lui a dit: *"Retour à l'aérodrome"* sans autre explication. Ultérieurement, je lui en ai voulu estimant qu'il aurait pu me mettre au courant et m'emmener à la Luano; ce ne fut pas le cas.

Dans ses conclusions, l'expert manie avec dextérité le syllogisme tronqué en parlant des mémoires de Vandewalle dont il estime que l'ouvrage est rare, et donc précieux. Ces prémices étant affirmées, le reste est du style *"tout ce qui est rare est cher, un cheval bon marché est rare, donc un cheval bon marché est cher!"* (*Cours de logique 1^{ère} candidature*)

⁹ Code OTPL: one Time Pad avec des signes L (page 971).

L'expert continue: "*Vandewalle interprète parfois, mais sans aucun souci de critique; il se confie même, ou rapporte ses propres souvenirs, mais ces éléments d'originalité sont fixés à une trame de références hétéroclites, références exceptionnellement citées, et surtout mises sur un pied d'égalité, alors qu'il faut toujours hiérarchiser ses sources*". Il s'agit d'une attaque injustifiée du travail réalisé par le colonel qui n'avait pas pour objectif d'aider une commission d'enquête, vingt-sept ans plus tard. L'expert ne réalise pas qu'il s'agit d'une chronique et non d'un ouvrage historiographique. Il est exact que l'auteur Vandewalle s'est nourri à différentes sources pour écrire une chronique qui, pour les experts, est la forme la plus aléatoire d'expression de l'histoire, mais l'objectif du Colonel était de laisser une trace de ce qu'il avait vécu et non d'écrire un ouvrage scientifique. Il n'empêche que l'expert a été bien content de pouvoir le lire pour comprendre une période que lui ne connaissait pas. L'expert persévère dans sa voie étroite: "*L'accumulation des interprétations et des contre-interprétations qui reposent sur Vandewalle a ajouté à l'extrême confusion qui règne autour de cette période historique et à altérer l'intelligibilité de la problématique qui nous occupe, l'affaire Lumumba*". Il n'y a pas de limite à la mauvaise foi de celui qui ne veut pas comprendre.

Page 261. L'expert écrit: "*Qu'ajouter de plus si l'on sait que Vandewalle a relu la thèse de Brassinne pour y apporter corrections et commentaires (au demeurant parfois reproduits dans le corps de la thèse ou en note)*". Il est exact que le colonel a effectué de nombreuses corrections à ma thèse notamment en ce qui concerne les noms communs, les prénoms et les localités. Lorsqu'il me proposait une version différente, cela a été, chaque fois, mentionné dans la thèse. Les experts ont reçu lors de mon audition publique, un exemplaire des corrections effectuées par Vandewalle. Ils auraient donc pu juger de la portée par eux-mêmes; cela ne fut pas le cas. Dommage que le colonel n'ait pas pu relire le rapport des experts: ça leur auraient permis d'éviter de nombreuses "*floches*" comme le disait le colonel.

Dans le rapport, les experts s'auto-encensent en disant qu'ils sont remontés aux sources et qu'ils vont construire *"un récit le moins inspiré possible par les travaux disponibles"*. La lecture de leur rapport montre la pauvreté de leur apport.

Page 262. La précision de la terminologie employée par l'expert laisse parfois à désirer; pour lui, le colonel Vandewalle est un *"ancien chef du service de sécurité belgo-congolais"*. Son titre officiel était Administrateur général de la Sûreté du Congo belge et du Rwanda-Urundi. Amalgame voulu ou pas?

L'expert termine en montrant *"quelques erreurs très étonnantes"* du colonel:

- Longerstaey à Léopoldville, le 16 janvier 1961: le Colonel annonçait son arrivée à Léopoldville à cette date, or il semble qu'il n'arriva que le 3 mars.
- Tournée d'inspection à Albertville les 16 et 17 janvier 1961. Vandewalle parle d'une tournée d'inspection du 17 janvier, il commet une erreur de date: la tournée d'inspection qu'il effectue, commence le 16 janvier et se termine le 17 janvier à 16h35 comme cela est repris dans le bulletin du BQR. (Bulletin quotidien de renseignements).

Ce qui a une importance capitale pour l'expert – il veut prouver quelque chose – n'en avait pas pour le colonel.

Page 263. Une note de bas de page qualifie la rédaction d'un télex du colonel de *"Formulation typique assez cynique de Vandewalle qui met sur le compte de Crevecoeur le départ à Albertville"*.

L'expert ne semble pas savoir d'une part, qu'officiellement le chef de la gendarmerie katangaise est le colonel Crèvecoeur et, que d'autre part, les différents chefs militaires belges ne s'entendaient pas entre eux et c'est pour cela que l'on a envoyé sur place Vandewalle comme "patron". Donc, la formulation du colonel est parfaitement exacte, la responsabilité du contrôle incombe au colonel Crèvecoeur, et c'est à lui qu'incombe cette mission de contrôle; l'interprétation de l'expert est erronée.

A partir de ces deux exemples, l'expert élabore une théorie d'où il ressort que *"l'on ne peut pas se fonder sur les affirmations peu fiables de Vandewalle"* comme l'on fait Brassinne et Dewitte. L'expert relève deux erreurs de date, et en fait un procès d'intention au colonel qui à ses yeux, n'a pas fait un véritable travail d'historien. D'autres que moi ne manqueront pas de lui faire le même reproche.

Page 264. "Cinq messages "belges" connus."

Cette rubrique analyse des télex dont les deux premiers ne suscitent aucune remarque, le troisième relatif à celui de d'Aspremont du 16 janvier a été bien analysé par l'expert qui affirme qu'il n'a pu être envoyé qu'en fin de journée. Si ce télex a été examiné par le Bureau-conseil, c'est au plus tôt le 17 janvier ou probablement le 18. Dans mon souvenir, lors de l'examen de ce document, la conclusion allait de soi: il était dépassé par les événements.

Page 278. Dans le télex de Dupret à Belext du 16 janvier 1961 il est dit: *"Transfert de Lumumba vers Bakwanga a été décidé avec accord Kalonji"*. Ce texte est traduit par l'expert par *"Dans ce message, Crockaert fait savoir que dans la matinée du 17 janvier, Lumumba a été transféré à Bakwanga, en accord avec Kalonji"*. Le lecteur admettra que ce n'est pas tout à fait la même chose: entre la décision et le transfert proprement dit, il y a de la marge.

Page 282. La "Conclusion provisoire".

L'expert déclare que la plupart des documents étaient déjà connus *"mais ils ont été utilisés de manière peu rigoureuses"*, sous-entendu les experts ont fait mieux. Dont acte.

Page 282. 3. Les documents Nendaka.

Les documents auxquels il est fait référence, étaient déjà en possession de plusieurs personnes dont moi avant la publication du rapport qui en convient.

Page 283. Le texte en français parle du 14 juillet 1961, le texte en néerlandais indique le 14 janvier 1961, la dernière date est la bonne.

Page 284. L'expert affirme: "*Cette pièce a vraisemblablement été rédigée après que Kasavubu eut chargé Nendaka de transférer les prisonniers de Thysville à un autre endroit.*" Il se base pour cela sur la lettre adressée par Kasavubu à Nendaka dans laquelle on parle de transfert de prisonniers, mais il n'est pas spécifié qu'il s'agit de Lumumba.

Page 286. L'itinéraire pour le transfert des personnes, document non daté probablement du 16 janvier et dont Lahaye a reconnu qu'il l'avait écrit, est correctement interprété. Toutes ces informations sont reprises avec beaucoup de précisions dans ma thèse.

Page 288. 4. "Un message de Bruxelles (14 janvier) jusqu'à présent inconnu"

Parlant de la reconstitution des séries de télex, l'expert se décerne un brevet d'autosatisfaction: il dit que ses efforts ont été récompensés "*parce qu'ils ont permis de constituer une source d'information cohérente*". D'une manière générale, constatons que les experts font une confiance aveugle aux informations et aux renseignements repris dans les télex. Or, lorsqu'on sait comment ces télex ont été rédigés, sur quelles bases, avec quels éléments et la fiabilité de ceux-ci, on peut se poser pas mal de questions quant à la confiance qu'il faut leur accorder.

Accepter comme véridique, tous les éléments repris dans ces documents et ensuite en faire l'exégèse, peut parfois mener dans une impasse.

Page 296. 6. "La réponse de Tshombé"

L'utilisation d'adjectifs montre le style de l'expert qui parle ici de trois documents "cruciaux ". Le premier d'entre eux est une lettre de Tshombé à Kasavubu du 15 janvier 1961¹⁰

Page 297. En 1990, j'ai changé d'avis par rapport à ce que j'ai écrit en 1966. Des informations sérieuses m'ont donné à penser que les lettres de Tshombé étaient authentiques. En effet, l'une d'entre elles m'a été communiquée par le

¹⁰ L'expert ne peut pas dire à quel moment précis la lettre apparaît: il lui suffirait cependant de regarder les annexes de la thèse de Brassinne pour voir l'enveloppe datée qui accompagnait la lettre.

conseiller d'ambassade, Alfred Cahen. De plus, l'existence de cette lettre a été confirmée par Jean Cordy, conseiller de Bomboko et par Jacques Bartelous, chef de cabinet de Tshombé. Sur la base des arguments que j'ai développés dans ma thèse, je continue à croire que ces deux lettres sont bien authentiques. Il faut reconnaître que l'existence de ces dernières accroît la responsabilité de Moïse Tshombé.

Pour les experts, l'authenticité n'est pas établie. Les arguments qu'ils développent sont les suivants: la lettre apparaît en septembre 1964 alors que Tshombé est premier ministre, son but est évidemment de l'attaquer et jeter le discrédit sur lui. Second argument: la publication de la lettre dans "Jeune Afrique" le 5 octobre 1964, participe de la même idée. Troisième argument: l'acheminement des lettres envoyées par la poste est très lent, on utilise généralement les télex. Ce qui a été fait à destination de Léo le 12 janvier 1961, les communications téléphoniques ayant été rétablies, des télex peuvent avoir été échangés. Quatrième argument: le contenu est à la fois "vague et très explicite". L'emploi du terme "communiste Lumumba" n'est peut-être pas courant dans la bouche de Tshombé mais il est normal dans celle de Munongo qui a pu assister à sa rédaction.

Page 298. "L'entretien téléphonique que Tshombé et Kasavubu ont eu le 16 janvier"

Personne ne sait ce que les deux présidents se sont dit. Les experts font eux confiance à une interview du ministre Delvaux parue dans le Courrier d'Afrique à Léo, le 18 janvier 1961. Delvaux est venu à Eville pour négocier l'organisation d'une Table ronde politique mais Kasavubu n'a jamais marqué son accord pour que cette Table ronde se tienne à Eville. Par après, Delvaux précisera que celle-ci doit se tenir à Léopoldville, ce qui amènera Tshombé à refuser.

L'expert croit Delvaux lorsqu'il affirme que c'est Tshombé qui a pris l'initiative de contacter Kasavubu. Rien ne prouve cette assertion: le président katangais

n'était pas demandeur. Il est certain que Delvaux a intérêt à magnifier sa mission et à "couvrir" le président de la République. L'expert soulève une nouvelle question: *"Delvaux a-t-il parlé de Lumumba au Katanga et ce sujet a-t-il été abordé au téléphone?"* Aucune réponse à cette question.

Page 302. Témoignage de Berendsen. Ce témoignage est qualifié *"d'un intérêt capital"* par l'expert qui décrit Berendsen comme étant *"un émissaire de l'ONU à Elisabethville au moment des faits"*. Berendsen était Représentant permanent de l'ONUC au Katanga où il résidait. Ce n'est pas un "envoyé" ou un "émissaire". Au cours de cet entretien mentionné, sachant que Lumumba est mort, Tshombé a nié en bloc toutes les affirmations énoncées précédemment quant à son transfert, affirmant que le Katanga l'avait toujours refusé, et que c'est sur l'insistance de Delvaux que le gouvernement katangais avait décidé de réexaminer la question, mais qu'aucun "accord" définitif n'aurait existé sur ce point.

L'expert va un peu vite quand il déduit du témoignage de Berendsen que Delvaux avait mis un troisième sujet sur la table de négociation. Sachant que les prisonniers étaient morts, il n'est pas anormal que Tshombé charge Delvaux contrairement à ce que pense l'expert. Le témoignage de Berendsen ne signifie qu'une chose: Tshombé dissimule la vérité.

Page 303. 7. Conclusion

Dans la conclusion, l'expert affirme: *"Quoi qu'il en soit, il ne reste pas grand chose des versions formulées avec beaucoup d'aplomb par Brassinne et De Witte en ce qui concerne le transfert de Lumumba. Leurs versions étaient en fait des constructions hypothétiques dont il apparaît à présent qu'elles reposaient sur du sable"*.

L'expert, une fois de plus, fait preuve de suffisance dans sa conclusion et semble oublier complètement que l'ensemble des informations dont il fait mention se retrouvent déjà dans la thèse de Brassinne: qu'il s'agisse de la demande adressée par Léo aux autorités katangaises le 14 janvier à 14h32, du télex envoyé par

Dupret à Belext dans l'après-midi, de la réunion préparatoire du transfert à la Sabena le 16 janvier, de l'itinéraire précisé par les "log book", etc...

Ceci pose un réel problème de déontologie car les affirmations de l'expert ne peuvent en aucun cas être vérifiées. A part les experts, personne n'a eu accès à la thèse de Brassinne, ce qui déforce la position de Brassinne et oblige le lecteur à prendre pour argent comptant toutes les affirmations de l' "expert".

D'une manière générale, il est symptomatique de constater que tout ce qui a été écrit avant eux est nul et non avvenu, sans intérêt, cela ne les empêche pas pour autant d'utiliser sans vergogne les trois principales sources dont ils disposent.

Page 304. B. Chronologie

Cette dernière est importante, elle mérite d'être analysée ultérieurement d'une manière approfondie.

Page 307. Le 14 janvier, il est écrit "*Dans son étude Brassinne fait mention d'une réunion importante organisée dans la matinée à la résidence du Président Kasavubu*". Cette réunion est confirmée par Emmanuel Kini, chef de cabinet de Kasavubu dans ses mémoires, document non publié.

Page 307. Dans la note de bas de page, il est mentionné qu'il faut "faire table rase des versions de Brassinne et De Witte" en ce qui concerne les versions du 14 janvier 1961. Aimable.

Page 308. "*Arrestation de plusieurs centaines de Batetela*". Quelle est l'origine de cette affirmation? Personne sur place n'en a gardé le souvenir. Je pense que l'expert confond Baluba avec Batetela.

Page 309. Le lundi 16 janvier, "*Le Bureau-conseil examine sans doute la demande de l'ambassadeur Dupret d'appuyer la demande de Kandelu, énoncée dans Brazza 53*". J'étais présent à cette réunion, dans mon souvenir, le Bureau-Conseil n'a pas examiné ce texte, d'ailleurs s'il l'avait été, il n'aurait pas fait l'objet d'une discussion, la position des conseillers belges étant bien arrêtée: pas question d'accepter Lumumba au Katanga.

Page 310. Note de bas de page: Je confirme que le Bureau-conseil s'est bien réuni le 16 janvier dans la matinée mais il n'a pas été question du Brazza 53.

Page 311. Mardi 17 janvier. Il est écrit "*Nous sommes dans l'obscurité en ce qui concerne les circonstances dans lesquelles Nendaka ou ses collaborateurs sont allés chercher Lumumba au camp Hardy*". L'expert aurait pu se référer au témoignage du Lieutenant Schoonbroodt publié dans ma thèse, seul militaire belge présent au camp Hardy à cette époque, ainsi qu'aux papiers de Nendaka.

Page 312. L'expert dit "*En fait, il n'est peut être pas inutile de relire le témoignage du commandant de bord Piet Van der Meersch, recueilli le 13 mai par André Doneux à la demande de Brassinne*". En effet, il est intéressant de le relire, mais il eut été encore plus intéressant de demander à Piet Van der Meersch, toujours en vie, de venir témoigner¹¹. De plus, il faut que l'expert comprenne qu'en 1963, personne ne désirait parler de la mort de Lumumba et que mon ami André Doneux, secrétaire général de la Sabena a, à l'époque, eu une conversation avec Piet Van der Meersch dont il m'a fait verbalement un compte rendu. Il me paraissait difficile de faire en 1963, ce que les experts ont fait avec beaucoup de brio avec les témoins survivants: poser de nombreuses questions et établir des synthèses de leur témoignages en reconnaissant, d'ailleurs, n'avoir obtenu que peu de réponses.

Page 313 et suivantes. C. Analyse du transfert.

Il ressort du rapport des experts que toutes les autorités de Léo: Kasavubu, Mobutu, le Collège des Commissaires généraux étaient d'accord pour mettre Lumumba en sûreté ailleurs que dans la frange de territoire qu'ils contrôlaient.

Page 317. Il est affirmé que le rôle des conseillers belges est déterminant pour éviter que Lumumba ne s'évade et l'empêcher de participer à la prochaine Table ronde politique à Léopoldville. En cela, les conseillers ne faisaient que suivre les directives de Bruxelles.

¹¹ Comme l'expert le déclare: "il s'agit une fois de plus d'un témoignage synthétisé par Brassinne et non à l'état brut".

Page 318. L'expert écrit que *"des négociations, des destinations alternatives ne permettent pas de conclure purement et simplement que le transfert de Lumumba au Katanga doit, à priori, être assimilé à un meurtre avec préméditation dans le chef de ceux qui étaient favorables à l'idée de transfert"*.

En effet, le transfert n'est pas un plan secret, il est publié par le quotidien kinois "Présence congolaise" du 14 janvier.

Page 321. *"Il me semble ensuite exclu qu'un autre membre du gouvernement que le président Tshombé, par exemple Munongo, aurait pu seul, donner son accord"*. Munongo, dans son attitude et dans son comportement ultérieur a montré qu'il était devenu le véritable chef du Katanga. Il le fit sentir dans toutes les réunions ultérieures du Conseil des Ministres.

Page 321. L'expert est une fois de plus obnubilé par la nécessité d'avoir un document. En effet, parlant de la conversation téléphonique entre Kasavubu et Tshombé, il déclare: *"Nous n'avons aucun document permettant de l'affirmer, mais il semble presque impensable qu'ils n'aient pas abordé le transfert."*

C'est effectivement impensable...

Page 321. A aucun moment, l'expert n'a songé que la fameuse lettre du 15 janvier de Tshombé, ait pu être remise à Delvaux rentré à Léopoldville le 16 janvier.

Page 322. A partir du 10 janvier 1961; *"Jason Sendwé est devenu l'ennemi numéro un"*, en fait pour le Katanga, il est l'ennemi depuis la campagne électorale de mai 1960 et sa nomination de commissaires du gouvernement central pour le Katanga n'a rien arrangé.

Page 323. Le rôle des conseillers belges

Parlant des conseillers belges, le rapport constate: *"Au contraire, à Elisabethville, ils sont opposés au transfert de Lumumba"*.

L'expert ajoute, en parlant du rôle du Bureau-conseil: *"En réalité on ne sait pas grand chose à ce sujet"*. Il peut être rassuré; un jour ou l'autre, les papiers du professeur Clémens verront le jour et le rôle du Bureau-conseil sera explicité.

Entre temps, ils auraient pu mieux examiner les archives d'Aspremont et aussi me poser des questions.

Au passage, l'expert en rajoute: *"ce que raconte Vandewalle à cet égard est peu crédible"*.

Page 324. En ce qui concerne le rôle du gouvernement belge dans le transfert l'expert écrit: *"Nous ne disposons d'aucun élément indiquant que le Conseil des ministres a débattu cette question au préalable. Aucun comité Congo, ne soit intervenu. Seules les Affaires étrangères et les Affaires africaines sont concernées par le transfert. "*

Page 326. En ce qui concerne le télex du 16 janvier 1961, l'expert constate que *" la demande du ministre survient assez tardivement" et "à un moment où l'opération de transfert a déjà commencé à Léopoldville"*. Ce chapitre se termine par une interrogation: *"les autorités de Léo, leurs conseillers belges et certains "milieux gouvernementaux belges" voulaient-ils tuer Lumumba? "C'est une question à laquelle on ne peut répondre qu'avec une grande prudence. D'abord, nous étudierons l'exécution de Lumumba, après quoi nous reviendrons sur cette question cruciale"*. Comme on peut le constater, l'expert ne fait pas dans la dentelle. La question qu'il se pose mérite une réponse: cette dernière sera plus que nuancée et permettra de gloser à perte de vue sur son contenu, chacun y trouvant "sa" vérité.

Page 328 et suivantes. Les cartes géographiques relatives au transfert: les experts se gardent bien de dire que toutes les indications qu'ils reprennent sont celles qu'ils ont trouvées dans ma thèse; il y a là un manque de déontologie élémentaire.

Aussi bien le trajet aérien, que ceux de l'aéroport à la maison Brouwez et, de celle-ci au lieu d'exécution, sont repris intégralement dans ma thèse, sans qu'aucune référence ne soit faite à ce sujet.

La méthode des experts

La méthode utilisée est linéaire, ils prennent dans les auteurs antérieurs ce qui leur permet d'explicitier l'atmosphère générale et le contexte. Ils analysent ce que ces auteurs ont dit, émettent un jugement et quand ça leur convient, ils les utilisent pour leur propre travail, jusque là rien de répréhensible. Mais lorsqu'ils prétendent agir, sous le couvert de l'objectivité, il est regrettable qu'ils visent à diminuer l'intérêt de ce qui a été fait antérieurement. En montant en épingle, des incidents que ces auteurs qualifiaient de mineurs ou de moindre importance, ils ne comprennent pas que ces auteurs poursuivaient d'autres buts: pour l'un, c'était écrire ses mémoires, pour l'autre, essayer d'établir les circonstances de la mort de Lumumba et pour le troisième, montrer l'implication des Belges dans l'assassinat.

Cette manière de procéder enlève malheureusement une partie de l'intérêt que ces recherches ont généré.

Page 326. III. La mort de Lumumba.

1. Problème des témoins

Les experts ont de véritables préjugés à l'égard des témoins, ils font notamment le reproche à Brassinne d'avoir recueilli les témoignages "tardivement". En effet, il a fallu attendre au moins 25 années avant que ces témoins veuillent bien parler du drame ; avant cela, il n'en était pas question. Ils étaient tous encore dans la vie active et la plupart étaient, de surcroît, militaires.

Pages 339 et 340. Lorsque le témoignage n'est pas clair ou ne va pas dans le sens qu'ils souhaitent, les experts ont tendance soit à ne pas en tenir compte, soit à le minimiser. Ils prennent plaisir à montrer que certains témoignages sont contradictoires notamment les versions de Grandelet et Verdickt relatives à la descente d'avion de Lumumba. "Grandelet était le tireur du véhicule blindé dont le canon était braqué sur la porte de l'avion". Qualifier de "tireur", le chef de peloton Grandelet n'est réellement pas adéquat.

Page 341. "2. Les témoins de Brassinne"

Les experts annoncent qu'ils vont se livrer à "*une analyse en profondeur et à une critique interne et externe des déclarations*" dont ils disposent, on les imagine déjà se purlèchant les babines!

Page 342. "2.1. Trois témoins cruciaux"

"La lecture des témoignages recueillis par Brassinne est très instructive, mais de nombreux détails, parfois dénués de pertinence, qu'ils contiennent (concernant le nombre de mètres qui séparent le lieu de l'exécution de la route, le type de munition utilisées etc) ne laissent pas de donner le vertige"...Les experts ne font confiance à personne, prennent certains faits en laissent d'autres, toujours selon eux, d'une manière objective. J'estime pour ma part que le nombre de mètres qui séparent le lieu d'exécution de la route permet de formuler d'intéressantes hypothèses, notamment de savoir si ceux qui restent sur la route entendent ce que disent les ministres, s'ils parlent aux prisonniers ou s'ils ne leur parlent pas. Les munitions utilisées démontrent l'utilisation à la fois de fusils FAL et de mitraillettes Vigneron, et prouvant qu'il y avait sur place à la fois des gendarmes et des policiers. Le metrage a permis de retrouver l'arbre contre lesquels ont été appuyés les suppliciés.

Page 342. François Son est qualifié "*de brigadier commandant du véhicule blindé*". C'est inexact: il en est le chauffeur, le chef de peloton étant Grandelet. La vraie question est de savoir pourquoi les experts et la commission n'ont pas entendu François Son qui est, avec Gat et Verscheure, un des survivants des quatre européens ayant assisté à l'exécution. De plus, François Son a une excellente mémoire et est en parfaite santé. Alors, pourquoi avoir négligé un témoin que les experts auraient pu à nouveau qualifier de "crucial"?

Page 344. Trois témoignages sont ensuite analysés. Les experts ne peuvent pas les accepter car ces témoins déclarent que les Belges n'ont pas joué un rôle fondamental dans l'ensemble de ces événements. Cette thèse, les experts ne peuvent l'admettre. On peut se demander sur quoi ils se basent pour émettre leur opinion.

Faisant allusion à *"la concordance des témoignages"*, ils vont jusqu'à affirmer qu'elle peut être *"le résultat d'un scénario convenu entre les intéressés"*. Ceci relève d'un procès d'intention car les experts n'ont rien: absolument aucun document, ni témoignage pour prouver ce qu'ils avancent. Ils sont de mauvaise foi et malheureusement coutumiers du fait.

Ensuite, ils parlent d'une fosse et non d'un arbre, il faudrait qu'ils lisent attentivement ma thèse parce qu'ils y trouveraient la réponse: il y avait un gros arbre et, quelques mètres plus loin, une fosse creusée. Les suppliciés furent exécutés devant l'arbre et traînés dans la fosse.

Page 344. "2.2. D'autres témoins?"

L'expert analyse un document que j'ai attribué à Verscheure et qui selon eux, serait de Belina.

Page 345. Contrairement à ce que les experts affirment, les témoins directs et indirects non jamais été mélangés dans ma thèse. Il faut se reporter au contenu de celle-ci pour voir ce qui a été retenu des différents témoignages recueillis et constater l'analyse faite des différents types de témoignages.

Page 345 et suivantes. Les témoignages d'Armand Verdickt, Alex Belina et Raphaël Mumba sont ensuite passés en revue. Plusieurs pages sont consacrées à une controverse sur un document que Brassinne a attribué à Verscheure et que les experts attribuent à Belina. Le document a été retrouvé par le journaliste Christian Souris dans le coffre du "Pourquoi pas?", ce dernier périodique ayant mit fin à sa publication.

Page 350. Les experts regrettent que Brassinne ne donne presque aucun élément sérieux pour apprécier les origines de ce document. L'entretien au cours duquel Christian Souris m'a remis ces documents s'est fait dans la précipitation. L'intéressé n'était pas disposé à en dire plus qu'il n'en savait, il m'a simplement indiqué l'origine des documents. Par après, j'ai questionné à diverses reprises Jacques Schepmans, rédacteur en chef du "Pourquoi pas?" qui n'a pas pu me donner des détails complémentaires.

Le principal intérêt de ce document est celui d'exister, qu'il soit attribué, comme je l'ai fait, à Verscheure ou qu'il ait été rédigé par Belina comme les experts l'affirment, n'a qu'une importance secondaire. Il date de 1983 et reprend des éléments que Walter Geerts¹² avait déjà décrits antérieurement. Brassinne les a découverts et rendus publics, les experts en ont fait l'exégèse... La boucle est loin d'être bouclée.

Page 361. "4. Vandewalle et le 17 janvier, la boîte vide."

Les experts examinent la version de la mort de Lumumba publiée par Vandewalle et retracent l'origine de ses sources. Comme d'habitude, ils ne sont guère aimables avec le colonel qui à l'époque, en 1974, était loin de posséder tous les éléments qu'il aura lorsqu'il prendra connaissance de la thèse de Brassinne. N'oublions pas que cette thèse a fait l'objet de plusieurs moutures, Vandewalle a eu l'amabilité de relire quatre d'entre elles avec beaucoup d'attention.

A différents endroits du rapport, on constate que les experts ne font aucunement preuve de modestie: ils ont tout découvert. Dans un second temps, ils ont tendance à renvoyer les trois auteurs antérieurs dos à dos en démontrant que eux seuls sont sérieux, les autres ne l'étant pas. Nul doute qu'une analyse approfondie ultérieure, par des scientifiques impartiaux démontrera que les choses ne sont pas aussi simples.

Page 368. 6. Un document spectaculaire: l'agenda de Verscheure

En effet, le contenu de cet agenda est très intéressant, de là à le qualifier de "spectaculaire". Il confirme ce que j'ai écrit dans ma thèse sur le déroulement des événements et sur le déterrement des corps.

Page 369. On constate que le texte en néerlandais est plus complet que la version française.

¹² Walter. GEERTS". Binza 10. De eerste tien onafhankelijkheidsjaren van de democratische Republiek Kongo". E.Story – Scienta. PVBA. Gent-Leuven 1970.

Page 369. "7. Exécution dans la savane ou massacre à la maison Brouwez?"

Le paragraphe commence par une déclaration de principe: "*Les témoins que nous avons entendus ne sont pas les moindres. Il y a tout d'abord des personnes qui se présentent comme des témoins oculaires du drame qui se déroule le soir du 17 janvier: le ministre Kibwé, le capitaine Gat, le commissaire de police Verscheure, le brigadier Son*".

A aucun endroit dans le rapport, il n'est fait mention d'un interview du brigadier Son, pas plus d'ailleurs que de celui de Gat! Ni dans la première partie, ni dans la partie troisième consacrée aux synthèses des auditions. Qu'ils aient reçu une lettre explicative du capitaine Gat, comme j'en ai recueilli trois témoignages après l'avoir rencontré à diverses reprises, est possible¹³. D'après la déclaration que m'a faite en novembre 2001 le brigadier Son, il n'a jamais eu aucun contact avec la commission, ni avec aucun de ses représentants.

Affirmer comme les experts le font, qu'ils ont entendu GAT et SON, laisse rêveur quant à la fiabilité du rapport...

Page 370. Les experts reviennent à l'idée que les versions concordantes des témoignages pourraient être "*le résultat d'une concertation préalable entre les témoins*". Cette affirmation est fautive, les témoins ne désirent plus parler de l'assassinat de Lumumba car ils ne souhaitent qu'une seule chose: l'oublier! A ma connaissance, peu d'entre eux ont gardé des contacts.

Page 370 et suivantes. En ce qui concerne l'assassinat dans la maison Brouwez, les experts sont d'accord pour dire que les témoignages de Blistein et de Rougefort sont, comme je l'ai fait remarquer dans ma thèse, très peu crédibles. Ils auraient pu mentionner le chapitre de ma thèse consacré à l'analyse critique des témoignages¹⁴. (40 pages).

¹³ Rapport de la Commission (page 30). "Témoins convoqués devant la commission d'enquête et qui ne se sont pas présentés: M. Julien Gatty: par lettre du 6 mai 2001, a fait parvenir un certificat attestant les motifs médicaux pour lesquels il ne peut se déplacer pour participer à une séance d'audition". Aucune trace de J. Gatty dans la III^e partie. Synthèse des auditions.

¹⁴ Enquête sur la mort de Patrice Lumumba. Jacques Brassinne. Novembre 1990. Non publiée - 3^{ème} partie: L'examen des témoignages: intérêt et crédibilité. Pp 562 à 584.

Page 372. Une fois de plus, les experts déclarent "*On se demande surtout, pourquoi des auteurs comme Brassinne et De Witte font , sans esprit critique, l'usage de tels témoignages.*". Il s'agit des témoignages de X. Blistein et de Rougefort. S'ils avaient lu attentivement ma thèse, ils auraient constaté que je n'ai pas fait usage de ces témoignages, je me suis contenté de les citer sans y ajouter foi.

Page 373. "17 janvier: en quête des faits."

Les experts vont essayer de reconstituer d'une manière détaillée les faits relatifs au 17 janvier tout en constatant que cette reconstitution est alléatoire. Ils mettent en cause les témoignages sans pour autant les rejeter d'une manière fondamentale. Quand ils parlent de témoignages, il ne s'agit pas de ceux qu'ils ont récoltés mais bien de ceux que Brassinne a récolté...selon eux, "*ils vont essayer de dégager les lignes de force qui semblent se rapprocher le plus de la vérité historique*". Ils établiront une "chronologie simplifiée" dont le déroulement des faits, à l'exception de l'heure de la mort qui est fixée d'après le carnet Verscheure à 21h43, correspond à ce que j'ai explicité dans ma thèse.

Page 375. La chronologie développée

Le déroulement de cette chronologie est conforme à ce que j'ai écrit.

Page 376. A propos du pilote et de ce qu'il a déclaré à propos des prisonniers qu'il transportait, les experts écrivent "*Personne ne le saura jamais avec certitude*". Il suffirait pourtant de le demander à Piet Van der Meersch, le pilote du DC4 qui est toujours en vie. Pourquoi ne l'a-t-on pas entendu?

Page 377. "*les commissaires de police Mumba et Pius Sapwe*". En fait le premier était Inspecteur général de la police et le second Commissaire en chef de police de la Ville d'Elisabethville¹⁵. La version des experts accrédite la présence fortuite à l'aéroport du colonel Vandewalle, du commandant Liégeois et de Carlos Huyghé ainsi que celle du lieutenant-colonel Jean-Marie Crévecoeur. Les experts déclarent qu'ils sont arrivés quelques minutes plus tôt

avec le "Dove"¹⁶ de retour d'une tournée d'inspection à Alberville. En ce qui concerne le colonel et Smal, ils se sont immédiatement rendus au Consulat général d'où ils sont repartis à l'aéroport. Nul doute à ce sujet, comme dit plus haut, je les ai vus tous les deux dans mon bureau.

Sans qu'il en soit fait mention, la chronologie est basée sur la thèse de Brassinne. Tout y est repris "con amore", un seul élément nouveau: l'heure de la mort de Lumumba. Le rôle joué par la sécurité katangaise dépendant directement du ministre Munongo est important. Elle est dirigée par Jérôme Disase, apparenté à Munongo; elle a choisi la maison Brouwez (avec Verscheure) comme lieu d'incarcération et a découpé le grillage pour permettre le passage du convoi. En effet, la voiture de tête était une voiture de couleur noire dans laquelle se trouvaient des représentants de la sûreté. (Dixit différents témoins dont Gat).

Page 382. Les experts dédouanent les conseillers belges présents à Eville qui ont été "dépassés" par la mort de Lumumba

Page 382. "8.3. Interprétation de l'optique katangaise". Les experts concluent à la non improvisation: ils déclarent que des initiatives avaient été prises au plus tard vers midi étant donné qu'il fallait trouver la maison, chercher la clé, cisailer le grillage de la clôture de l'aéroport. Effectivement, cela a nécessité un temps de préparation. La police et la sûreté ont été chargées de préparer l'arrivée des prisonniers tandis que la gendarmerie était dans une ignorance totale. Peut-on parler de non improvisation lorsque l'on sait que ceux qui furent chargés de tout mettre en place ne disposèrent que de quatre ou cinq heures.

Page 386. "La décision des autorités katangaises de tuer Lumumba."

Les experts admettent qu'il y a eu une réunion des ministres katangais, je l'ai également écrit. Cependant, ce fait n'a pas été confirmé par le ministre Kibwé lors de son audition.

¹⁵ Cfr. Rapport page 927.

¹⁶ Avion ayant appartenu à l'ancien gouverneur général de la colonie.

Page 387. Le rôle de la sûreté katangaise et de son chef Disase est développé dans ma thèse.

Page 388. Sans en faire mention, le rapport mentionne un communiqué katangais publié le 18 janvier démontrant que le gouvernement katangais était d'accord d'accepter Lumumba. C'est un fait.

Page 389. Nouvelle technique des experts: utilisation de la locution "*Il est possible que ...*" Trois fois sur une seule page. Cela ne peut être que voulu mais cela indique que cela dérange les experts que les témoins aient pu dire la vérité.

Page 390. "*Se trouvent sur place*". Pour la nième fois, j'affirme que Vandewalle est rentré au consulat et reparti à l'aérodrome.

Page 391. Il est question d'une réunion à l'état-major et d'une réunion informelle chez le professeur Clémens.

Encore une question des experts: "*Pourquoi les conseillers belges, qui à d'autres moments se vantaient d'avoir exercé une influence réelle sur les affaires katangaises, ne sont-ils pas intervenus? La question reste ouverte*". Il y a à cela plusieurs éléments de réponse: primo parmi ceux qui se vantaient, je n'en connais pas beaucoup, à l'exception du Major Weber, dont la présence était visible sur toutes les photos de presse de l'époque. Secundo, nous sommes en janvier 1961, l'affaire Trinquier (remplacement des officiers belges par des français) vient de démarrer et montre que l'influence des Belges est en voie de disparition. En octobre déjà, on avait mis un terme à la Mission technique belge pour la remplacer par un Bureau-conseil qui dépendait directement de Tshombé. Tertio, ils ne sont effectivement pas intervenus à l'exception de Bartelous car à ce moment là il est près de 18h, tout le monde est rentré chez soi. Quarto: la volonté d'intervenir dans ce débat, n'était pas des plus grandes, les Katangais ayant bien fait comprendre antérieurement à leurs conseillers que le problème de Lumumba était essentiellement congolais.

L'interprétation des experts témoigne de la méconnaissance totale de l'état d'esprit qui régnait à Elisabethville à cette époque: la grande préoccupation du moment était l'invasion du Nord Katanga par les troupes lumumbistes.

Page 392. "Le lien entre le transfert et l'assassinat"

Les autorités katangaises ont commis *"un homicide avec préméditation. Nous ne savons pas quand ils ont pris cette décision."* Homicide avec préméditation est une expression inspirée par le Code pénal. L'exécution de Lumumba était, non pas prévue, mais probablement acquise dans l'esprit des ministres katangais dans la mesure où Lumumba arriverait au Katanga. Y-a-t-il un lien entre l'arrivée de Lumumba au Katanga et son transfert par les autorités de Léopoldville, les experts ne se prononcent pas: *"Nous ne disposons d'aucune information à ce propos."* La réponse des experts est angélique. Léo enverra 7 prisonniers à Bakwanga, trois semaines plus tard, ils seront exécutés le jour même de leur arrivée! Dans ce cas également, Léo devait parfaitement connaître le sort qui leur serait réservé!! Les experts tranchent: nous ne disposons d'aucune informations à ce propos, ils ne savent pas...

Page 395. Les autorités belges se sont-elles rendues complices de l'assassinat? Les experts font le reproche à d'autres auteurs de prélever des éléments qui arrangent souvent leur thèse. Ils font exactement la même chose, un cas d'espèce ci-après:

- d'une part, les experts déclarent que le Congo étant un pays indépendant, la Belgique ne peut pas intervenir dans les affaires internes de ce dernier;
- d'autre part, ils constatent que les autorités de Bruxelles *"n'ont pris de précaution pour éviter d'une quelconque manière la mise à mort de Lumumba, alors qu'elles en avaient la possibilité."*

Cette attitude est symptomatique du type de raisonnement poursuivi par les experts, cette thèse réaffirmée à divers endroits du rapport dit *"nous ne pouvons rien affirmer à propos d'une éventuelle complicité de ces autorités (belges) dans l'assassinat du 17 janvier. Nous pouvons en revanche constater qu'elles n'ont*

pas pris de précautions pour éviter d'une quelconque manière la mise à mort de Lumumba, alors qu'elles en avaient la possibilité".

Ce type d'affirmation, quarante ans après les faits, est quelque peu légère. L'influence belge était, comme dit à diverses reprises, en déclin, l'affaire Trinquier en était un des plus beaux exemples. La lettre de Tshombé au Roi le démontre également. Les experts proposent à nouveau une immixtion dans les affaires internes, théorie contraire à celle de la non-intervention. On constate qu'ils mettent progressivement en place un système de raisonnement qui, in fine, préconisera l'idée de la responsabilité morale des autorités belges.

Page 396. "11. Conclusions"

Faisant allusion à *"un plan explicite"* de l'assassinat de Lumumba, les experts concluent *"il n'est pas possible de statuer d'une façon décisive sur les responsabilités précises de chacun"*. Ils ajoutent, quelques lignes plus bas, *"on ne peut pas déceler un plan avoué"* cela ne les empêche pas d'accuser les autorités de Bruxelles et de Léo de *"n'avoir exclu la possibilité de la mort qui pourrait découler de cette situation, sans nécessité de complot explicite"*, et de n'avoir *"pas pris de mesure pour l'éviter"*.

Pour les autorités katangaises, les experts ont des mots extrêmement durs, bien que l'on ne puisse pas préciser le moment, ni les circonstances dans lesquelles les autorités ont décidé de tuer Lumumba *"on ne peut que qualifier d'assassinat prémédité, le crime organisé de façon méthodique."*

Ces conclusions pourraient être remises en question par des études ultérieures; à cette fin, la thèse de Brassinne sera mise à la disposition des chercheurs en histoire.

Page 397. "IV. L'annonce de la mort et les réactions de Bruxelles."

Terminologie: Van Weyenbergh est qualifié *"chef de l'UMHK"*. L'expert aurait dû se reporter à la page 520 du rapport, il aurait constaté que l'intéressé était l'administrateur-président du Comité de direction de l'UMHK à Elisabethville et qu'il devint, en novembre, administrateur délégué de l'Union Minière.

Page 398. Les experts reprennent les déclarations du colonel Vandewalle, de Huyhé et celles d'Etienne Ugeux, à propos de l'annonce de la mort de Lumumaba à Eville. Cela est sans intérêt.

Page 401. Faisant allusion à la "*confession*" que fit Tshombé à Bartelous et à Ugeux, les experts font état de la déclaration de Bartelous qui "*aurait immédiatement averti Van den Bloock*". Je confirme que le 18 dans la matinée, probablement vers 9h30 – 10h, Bartelous a informé Van den Bloock mais également Clémens et ses collaborateurs.

Page 402. Lorsque les experts affirment parlant de Bartelous et d'Ugeux: "*ils n'ont sans doute pas le temps d'avertir immédiatement Van den Bloock*", cette affirmation est totalement erronée.

Un fait supplémentaire: avant de me rendre à l'office religieux organisé à la cathédrale à l'intention des militaires tombés en service commandé, je suis passé par le bureau de Van den Bloock pour lui demander s'il venait à la messe, il m'a répondu affirmativement. Je lui ai demandé ensuite s'il avait vu Bartelous, la réponse fût affirmative. Les choses en restèrent là, je pouvais difficilement lui demander ce qu'il comptait faire à l'égard de Bruxelles.

Le Bureau-conseil décida qu'il ne fallait rien faire, mettre Bruxelles au courant relevait de la responsabilité du consulat général.

Page 403. "2. La réunion du 19 janvier chez Clémens"

Terminologie. "*tous les ténors belges*".

Le rapport parle d'une réunion du 19 janvier; dans mon souvenir, il y en a déjà eu une le 18 janvier, ces dernières étaient quotidiennes. Les experts se trompent, la décision a bien été prise dans la matinée du 18. Remarquons que le major Weber et le colonel Vandewalle n'assistaient pas aux réunions du Bureau-conseil; cela ne signifie pas qu'ils ne voyaient pas le professeur Clémens à d'autres moments de la journée.

Page 404. 4. Conclusion

Comme dit ci-dessus, ce n'est pas dans la matinée du 19 que la mort de Lumumba est une certitude pour *"un petit cercle de Belges"* mais bien dans la matinée du 18 janvier. Le 19, il fût également question de la mort de Lumumba et l'on confirma qu'on garderait le silence.

Crener et Van den Bloock ne participaient à cette prise de décision, ils n'assistaient jamais aux réunion du Bureau-conseil.

Page 405. B) Léopoldville

Les experts affirment : *" Le matin du 18 janvier, les commissaires Kazadi et Mukamba rentrent à Léopoldville avec le DC-4"*. Ceci est erroné, le DC4 est rentré à vide; les délégués de Léo prendront un avion régulier le surlendemain¹⁷.

Le rapport ajoute qu'ils étaient dans la résidence la nuit du 17 au 18 janvier: aucune preuve de cela. Le lendemain, ils iront saluer Tshombé avant leur départ. Dans la soirée du 17, ils sont allés dîner chez le ministre Cléophas Mukeba qui faisait partie du gouvernement Tshombé .

Page 406. C) Bruxelles

Pour les experts, aucun message n'annonce à Bruxelles la mort avant le 10 février. Au passage, encore une attaque contre Vandewalle, les experts déclarent *"il aurait pu balayer devant sa porte. Ni lui-même, ni son bras droit, le commandant Smal, alors qu'ils étaient en liaison directe avec les Affaires africaines, n'ont envoyé de message concernant la mort de Lumumba"*.

Deux choses dans ce qui précède:

1° Le colonel Vandewalle, pas plus que le Bureau-conseil n'avait de liaison directe avec les Affaires africaines; toutes les liaisons s'effectuaient via le télex du consulat général de Belgique.

¹⁷ Cf. Témoignage du pilote Piet Van der Meersch.

2° Le colonel Vandewalle était sur place en qualité de "coordinateur des affaires militaires"; il n'entraît pas dans ses attributions de tenir Bruxelles au courant des problèmes politiques katangais.

Page 408. L'assertion des experts à propos de Jacques Bartelous est inique car elle met en doute que ce dernier se soit rendu au consulat général pour mettre Van den Bloock au courant. Je rappelle que nous sommes plusieurs personnes à l'avoir vu à l'Immokat.

Page 408 et suivantes. Les experts se posent de nombreuses questions sur les échanges de télex intervenus entre Elisabethville et Bruxelles.

Page 411. Une chose étonnante: les experts doutent que Van den Bloock ait été mis au courant de la mort de Lumumba alors que je sais pertinemment bien que, dès le 18 dans la matinée, il l'a su. Par contre, lorsque Crener envoie ses télex, notamment celui du 18 janvier, il n'est pas au courant de la mort de Lumumba.

Page 412. En conclusion, les experts estiment que *"Rien n'indique clairement que les instances gouvernementales auraient été informées avant le 20 janvier de la mort de Lumumba ou de rumeurs à ce sujet"*. Avant cette date, il est peu vraisemblable que Bruxelles soit au courant.

Page 413. Pour les experts, *"il est impensable que Liégeois n'ait pas fourni, dans l'intimité du bureau de Loos, toutes les informations dont il disposait, y compris celles concernant le sort de Lumumba"*.

La possibilité que le commandant Liégeois ait mis Loos au courant est parfaitement plausible mais nous n'en possédons aucune preuve.

Page 413. Les experts prétendent que Liégeois a communiqué la décision que le Bureau-conseil avait prise le 18 janvier d'aligner son attitude sur celle du gouvernement katangais. Liégeois n'était pas au courant de cette décision car il ne participait pas à ces réunions, mais comme beaucoup de monde, il devait savoir que l'on avait décidé de se taire. Peut-être n'a-t-il rien communiqué à Loos, nous n'avons aucune certitude. Pour les experts, aucun doute Loos est au courant et ils "présument" que Loos informe son ministre.

Page 414. Terminologie. *"de nombreux militaires belges casernés à Elisabethville"*. Je suis tenté de croire que le mot "casernés" est utilisé dans un sens d'une force d'intervention alors que ces derniers rentraient chez eux, en ville, dès leur service terminé.

Page 417. Les experts expliquent l'embarras dans lequel la Belgique pourrait être plongée et ajoutent: *"Cela explique le silence, mais témoigne en même temps d'une forme étrange de complicité"*.

Une fois de plus, une affirmation gratuite qui peut porter à conséquence car les experts identifient le silence à une éventuelle complicité.

Page 418 et suivantes. Il semble d'après les experts, qui se basent sur une conversation entre Gaston Eyskens et Hilaire Lahaye, que le 22 janvier le premier ministre était vraisemblablement au courant de la mort de Lumumba. Pour ma part, je peux me rallier à cette supposition mais pour d'autres raisons.

Page 421. Terminologie. Parlant d'une déclaration du ministre Wigny, les experts écrivent elle est *"destinée à la galerie, c'est indéniable. La réplique de Wigny montre le peu de cas qu'il fait du Parlement"*. Qu'est ce qui permet aux experts de prononcer un tel jugement?

Page 424. "4. Le Roi"

Les experts ont essayé de déterminer le moment où le Roi et son entourage ont appris la mort de Lumumba et si le Roi avait fait part d'informations à ce sujet aux membres de son gouvernement. La réponse des experts est négative mais ils n'ont aucune preuve. On ne sait rien des audiences royales: le Roi a reçu entre le 17 janvier et le 3 février, d'Aspremont Lynden (18 janvier), Wigny (19janvier), le Premier ministre Eyskens (25 janvier), le professeur Clémens (1^{er} février) et d'Aspremont Lynden (3 février).

Page 428. Bien que n'ayant aucune information sur ce qui est dit, cela n'empêche pas les experts d'affirmer *"Nous n'avons aucune indication nous permettant de répondre à la question de savoir si l'attitude des Affaires étrangères ou d'une quelconque instance gouvernementale, ou des Belges à*

Elisabethville dans les semaines qui ont suivi la mort de Lumumba, aurait été influencée par Laeken."

Rien sur rien.

Page 429. 5. Conclusion

Les experts ne savent pas quand le gouvernement belge a été informé de la mort de Patrice Lumumba, cela ne les empêche pas de la situer entre le 21 janvier et le 3 février. Le 21 janvier est la date du retour en Belgique du commandant Liégeois qui rencontre le Major Loos, et, le 3 février, date de l'annonce de la mort de Lumumba par la Sécurité militaire.

Page 430. Bien que n'ayant aucune précision, cela ne les empêche pas d'affirmer que *"Seuls quelques ministres et collaborateurs sont au courant"*. Il est exact que la mort de Lumumba a posé un problème politique et diplomatique à la Belgique... et ils ajoutent *"Par la même occasion, le gouvernement s'aligne cependant ainsi sur la politique du gouvernement katangais, auquel il n'imputera jamais les responsabilités de la mort de Lumumba"*.

Jugement de valeur: la Belgique en ne faisant rien, s'aligne sur la politique du gouvernement katangais... cela n'a aucun sens. Par contre, la Belgique adopte la politique de l'autruche et ne prend aucune initiative alors qu'elle a connaissance de la mort de Lumumba.

En conclusion de "conclusion", les experts affirment *"Le gouvernement belge n'a jamais exprimé de réprobation ni prononcé de condamnation à l'égard du gouvernement katangais au sujet des événements du 17 janvier, ni publiquement, ni non plus de manière confidentielle"*.

A nouveau, les experts font preuve d'angélisme, encore un jugement de valeur sur un gouvernement qui a connu des moments très difficiles et les a géré aussi bien que possible. Il s'agit à nouveau d'un procès d'intention, ce n'est pas le dernier.

Page 431. "V. Les "fonds secrets" des Affaires africaines. Le financement de la lutte contre Lumumba". Lorsque les experts parlent de "fonds secrets", il s'agit

de crédits supplémentaires mis à la disposition des ministres Scheyven et d'Aspremont, qui s'élèvent à un montant total de 50 millions.

Page 437. Une des questions que les experts se posent était: *"tous les ministres étaient-ils informés de leur affectation et... Quelle a été cette affectation?"*

Bonne question: la réponse est apportée par un document repris dans les archives d'Aspremont Lynden qualifié de *"découverte remarquable"*. Ce document, je le connaissais, il s'agit d'une comptabilité des dépenses exceptionnelles reprenant les montants, les destinataires et les dates de paiement. Ces crédits ont servi au soutien d'hommes politiques congolais modérés, et à l'éviction de Lumumba.

Page 445. Les experts se sont demandés si l'argent avait servi également au transfert et à la liquidation physique de Lumumba?

Page 449. Ils concluent par la négative en déclarant: *"Il semble dès lors peu vraisemblable que cette aide soit en rapport avec le transfert de Lumumba. Les politiciens de Léopoldville étaient d'ailleurs demandeurs dans cette opération, et Bomboko avait entrepris une démarche en ce sens auprès de Tshombé dès le mois de décembre."*

L'expert rédacteur est passé maître dans l'utilisation d'une phraséologie du style: "il semble dès lors peu vraisemblable..." pour peu, on croirait presque qu'il le regrette.

Page 454. "VI. Le Roi Baudouin et la crise congolaise."

Partant du fait que les figures du Roi Baudouin et de Lumumba étaient antagoniques, les experts poursuivent dans leur introduction par *"L'outrage infligé à Baudouin le 30 juin, ne pouvait être lavé que dans le sang du leader congolais, assassiné le 17 janvier. Si vous en êtes convaincus, n'allez pas plus loin."*

Le ton employé est polémique et en rien scientifique, il s'agit ici d'un plaidoyer orienté, les experts vont essayer de prouver que le Roi Baudouin a joué un rôle très important dans la crise congolaise.

Comme pour les "*fonds secrets*" (page 441), la "*découverte remarquable*" dans les papiers d'Aspremont, on promet ici "*de nombreux documents inédits et quelques découvertes remarquables*". S'ils le disent...

Page 454. Erreur de date dans le titre: il s'agit non pas de 1960 mais bien de 1961. Ces pages retracent une partie de notre histoire qui est peu connue et très intéressante: la tentative royale de la mise en place d'un cabinet d'affaires.

Page 457. Jugement de valeur à l'égard du ministre Arthur Gilson: en parlant de son témoignage, les experts disent "*Son témoignage est assez vague et n'est pas exempt d'un certain auto-encensement*". Une matière que les experts connaissent bien comme on le constate à la lecture de leur rapport.

Ils constatent que le Roi s'engage personnellement dans la question katangaise, c'est un euphémisme.

Page 459. Ils estiment qu'ils ne savent pas "*si le Roi a joué un rôle dans la création de la Mission technique belge au Katanga et s'il a usé de son influence pour faire nommer Harold d'Aspremont à la tête de celle-ci*". Ils ne doivent pas s'inquiéter, Harold d'Aspremont a été désigné par le Premier Ministre mais ce dernier était certain que le Roi approuverait son choix. Comme preuve, on trouve à partir de ce moment là dans les papiers du Palais, une copie des notes que d'Aspremont adressait au premier ministre.

Page 462. Fort intéressantes également les démarches entreprises par le Roi à partir du 5 août pour former un cabinet d'affaires qui aurait pu jouer ouvertement la carte du Katanga. Les tentatives royales échouèrent et elles se traduisirent par un remaniement du gouvernement.

Page 466: De Schrijver et Scheyven sont à nouveau identifiés comme CVP à nouveau et les experts estiment que Albert Lilar a été rétrogradé au rang de ministre de la Justice pour la part de responsabilité qu'il aurait dans la débâcle congolaise. J'ai déjà eu l'occasion d'expliquer que c'est pour d'autres raisons que Lilar a été "sanctionné".

Les experts ont conclu que rien dans les mémoires d'Eyskens n'indique que c'est sous la pression du Roi qu'il aurait procédé à la nomination de d'Aspremont comme certains l'ont prétendu. La méthode utilisée est toujours la même, on fait appel à "certains" sans identifier "les certains" qui visent manifestement Ludo De Witte.

Page 468. Il y a une nouvelle erreur, lorsque les experts déclarent que *"la nomination de d'Aspremont, devait empêcher De Schrijver de rester en poste"*, car à la page suivante (page 469), on constate que d'Aspremont dit tout autre chose: il dit que s'il n'acceptait pas le poste de ministre, c'est Scheyven qui risquait de rester en place! Ce n'est pas tout à fait la même chose.

Page 471. Terminologie. Une fois de plus, les experts excellent en cette matière, dans le titre on trouve *"Une correspondance étrange, octobre 1960"* et immédiatement après, on parle à nouveau d'une *"découverte remarquable"* qu'ils auraient faite. En fait, le document *"étrange"*, c'est une lettre du 19 octobre que Weber adresse à Lefebure, chef de cabinet du Roi qui a déjà été utilisée à plusieurs reprises.

Page 476. Un nouveau jugement de valeur des experts: ils déduisent du fait que le Roi n'a pas réagi à la lettre de Weber du 19 octobre, qui contenait une allusion à l'élimination physique de Lumumba, que la *"correspondance entre Weber et le Palais mais surtout la réaction du Roi, sont soit naïves, soit calculées, mais en tout cas accablantes."*

Les experts estiment qu'il s'agit "d'informations particulièrement sensibles" que le Roi n'aurait pas transmis ces informations à son gouvernement. Le procès d'intention des experts est naïf, calculé et accablant... partant d'un fait mineur, il sera à l'origine de réactions dans la presse peu favorables à la personne du Roi.

Page 477. Description de la visite de Tshombé au Roi le 6 décembre dont l'organisation est qualifiée par les experts *"d'un véritable vaudeville"*.

Page 478. Ils portent à nouveau un jugement discutable en écrivant, *"Il est inacceptable que Clémens communique au président Tshombé, une lettre dans laquelle l'invitation est évoquée de manière conditionnelle. Et il est tout aussi inacceptable que Rothschild déclare à Tshombé qu'il sera décoré."*

Ces deux personnalités ont agi au mieux des intérêts belgo-katangaïses. Les experts s'érigent en censeurs d'une politique vieille de 40 ans dont ils ne peuvent apprécier le contexte des événements de l'époque: on essayait de sauver les meubles!

Page 478. Tshombé est *"une marionnette des Belges, comme on le suggère généralement ? Certainement pas."*

En effet, Tshombé n'était pas la marionnette des Belges et surtout pas en politique intérieure, il était cependant dépendant de l'aide militaire belge. L'affaire Trinquier a montré qu'il a voulu s'affranchir de la tutelle belge, les répercussions de l'affaire Lumumba ne lui en laissèrent pas le temps.

Page 481 et suivantes. Un échange de correspondance entre Weber et le chef de cabinet du Roi, est intervenu pendant plusieurs mois. Le Roi a reçu le 4 août 1960, le major Weber mais pas seul, comme on pourrait le croire en lisant le texte, mais en tant qu' "accompagnateur" de la délégation katangaïse. *"Les experts se posent la question "Le Roi a-t-il demandé à Weber de le tenir informé?"* J'estime que ce n'est pas le Roi qui a demandé à Weber de le tenir informé et que c'est de sa propre initiative que Weber a envoyé des informations au Palais.

Par ailleurs, les experts le disent d'une manière implicite parce que, entre le 4 août et le début septembre, date du premier envoi de Weber, il s'est passé un mois. Si le Roi avait demandé quelque chose à Weber, celui-ci n'aurait jamais attendu un mois pour le tenir au courant. Dans ce cas également, on est devant une extrapolation de la part des techniciens.

Page 484. Il est dit que les relations avec Tshombé s'assombrissent, que ce dernier se rend compte qu'il ne peut plus compter sur le soutien du

gouvernement belge. *"Pour cette raison le 12 octobre, il met un terme à la Mission Technique Belge"*. En fait, cela a été réalisé de commun accord, Tshombé a insisté pour garder un certain nombre de conseillers belges qui devaient dépendre directement de lui, ce sera le Bureau conseil de l'Etat du Katanga. Il n'a pas mis un terme à l'existence de Mistebel, cela s'est fait d'un commun accord.

Page 486. Les relations entre le Roi Baudouin et le Président du Katanga sont ensuite examinées d'une manière que je qualifierais de très partielle, l'expert-rédacteur ayant fait siennes certaines options politiques.

Page 487. Le document 19 intitulé *"Lettre du Roi Baudouin au ministre d'Aspremont, 17/01/61 Papiers Brassinne."* J'ignore de quoi il s'agit, j'ai fourni des papiers aux experts, mais pas ce document.

Page 488. Dans ce chapitre, les experts cherchent à démontrer que le Roi Baudouin était d'une manière ou d'une autre au courant de la mort de Lumumba. A nouveau, il s'agit d'un procès d'intention car ils ont été incapables d'en apporter la preuve. Pour eux, se basant sur la lettre de Weber du 19 octobre 1960, le Roi devait être au courant que la vie de Lumumba pouvait être menacée et – comme pour le gouvernement belge – il aurait dû prendre des précautions pour que l'issue fatale soit évitée. Trois mois nous séparent de l'assassinat de Lumumba; cette information doit être considérée comme une possibilité qui ne demandait pas de prendre des dispositions dans l'immédiat, contrairement à ce que les experts pensent.

Page 501. Terminologie. *"Au cours de l'enquête, d'aucuns ont suggéré que..."* c'est toujours la même technique qui est employée, parfois il s'agit de "on", parfois de "certains", maintenant c'est "d'aucun". Par cette méthode propre aux experts, ils veulent justifier leur souci d'information et leur volonté d'avoir examiné toutes les facettes de l'ensemble des problèmes sans se préoccuper de l'utilisation ultérieure de leur texte. Ils se sont posés énormément de questions, malheureusement ils n'ont répondu qu'à quelques unes d'entre elles et encore...

Page 502. "VII La sûreté de l'Etat et l'utilisation de ses archives."

Ces archives ont apporté très peu d'éléments en ce qui concerne les objectifs poursuivis par la Commission.

Page 516. "VIII. L'Union minière, acteur politique?"

L'accès à ces archives sera fondamental pour l'étude de la secession katangaise. Les experts se sont préoccupés de la place occupée par cette entreprise, pour examiner ensuite sa politique à l'égard de Lumumba, et, enfin, son rôle dans le financement de mercenaires.

Page 523. Terminologie. Wallef, qualifié de "*la tête dure*" de l'Union minière.

Page 525. La conclusion est intéressante: "*Nous n'avons découvert aucun document probant impliquant directement ou indirectement l'Union Minière dans l'assassinat proprement dit de Lumumba le 17 janvier*".

Au cours des diverses crises que l'UMHK a connues, cette dernière a pris ses distances à l'égard de Bruxelles et de la politique belge, chaque fois que la défense de ses intérêts le nécessitait.

Page 587. "IX Conclusion générale des experts"

Trois parties, dont la première "Perspectives" car selon les experts une conclusion doit avoir son contexte, la seconde est une synthèse des événements et la troisième est consacrée "*au rôle joué par les diverses instances gouvernementales belges dans la crise congolaise, en général, et dans la lutte contre Lumumba en particulier*".

Page 587 "1. Perspectives"

Il s'agit d'une digression sur l'historiographie de ses deux conceptions, la vision historique dite "fonctionnaliste" et l'autre dite "intentionnaliste".

Page 589. Un cours est ensuite donné aux commissaires sur des notions théoriques pour en arriver à la conclusion que "*la vérité historique ne peut être atteinte tout simplement parce qu'il n'y a pas de lois en histoire, et que l'histoire est avant tout une interprétation de sources, seul lien qui nous reste avec un passé mort et inaccessible.*"

Rappelons que par "sources", il faut entendre documents et témoignages. Cela n'a pas été le cas.

Page 590. *"La mort de Lumumba n'a pas été une fin en soi pour ses adversaires congolais, belges ou autres, mais elle est apparue comme une option politique parmi d'autres, jusqu'à une certaine période".*

Il est assez difficile de suivre le cheminement de la pensée des experts sauf peut être pour la conclusion: *"aucun travail historique n'est définitif"*, chose avec laquelle il est impossible de ne pas être d'accord.

Les experts veulent donner l'impression qu'ils sont sérieux et qu'ils savent des choses, qu'ils ont découvert des choses!

La Belgique, la crise congolaise et la lutte contre Lumumba.

Les experts reprennent sous forme synthétique, les conclusions relatives aux quatre phases étudiées.

Page 591. La première phase A propos de la création d'un Congo confédéral, idée développée par Harold d'Aspremont notamment, ils déclarent: *"Avec la création de ce Congo confédéral, constitué de provinces semi autonomes ou de petits états, le gouvernement belge espère saper les bases du pouvoir de Lumumba"*. Cette interprétation est réductrice. Il y avait d'autres raisons pour penser à cela. En fait, les tenants de cette politique ont à l'époque, comme seul motif de refaire l'unité du Congo avec des structures différentes de celles qui avaient été prévues par la loi fondamentale de 1960 dont l'échec des institutions mises en place, était patent.

Page 593. La seconde étape étudie l'attitude des autorités belges après l'éviction de Lumumba en septembre 1960. Les experts montrent très bien que la volonté des Belges était d'empêcher le retour de celui-ci au pouvoir et leur opposition à toute réconciliation entre Lumumba et les dirigeants congolais pouvant résulter de ce retour.

Page 594. Au passage, ils règlent un problème soulevé par Ludo De Witte: *"C'est dans cette perspective que doit être comprise l'expression "élimination"*

définitive ", utilisée les 5-6 octobre 1960 par Harold d'Aspremont Lynden, devenu ministre des Affaires africaines, dans un télex envoyé à l'ambassadeur Rothschild, son successeur comme chef de Mistebel, à Elisabethville".

D'Aspremont veut l'élimination politique de l'ex Premier ministre.

Page 595. Parlant des projets belges pour éliminer physiquement Lumumba, les experts disent à propos de celui du Grec "Georges": que son projet a "*fait l'objet d'un début d'exécution avorté suite à une escroquerie*". C'est dommage qu'ils n'écrivent pas " ce projet ne fût peut être qu'une simple escroquerie" , ce qui me paraît plus proche de la vérité!

Page 595. La troisième phase est concentrée sur l'arrestation de Lumumba au début du mois de décembre 1960, les rédacteurs mettent l'accent sur le rôle actif joué par les conseillers belges à Léopoldville. Ayant étudié cette période en 1966 avec mon co-auteur HEINZ, je n'ai pas retiré cette impression.

Page 593. Terminologie. "*Collège de commissaires*" utilisé dans l'ensemble du rapport pour "Collège des commissaires généraux." C'est peu de choses mais à la longue, beaucoup d'approximations s'additionnent.

Page 596. La quatrième partie est consacrée au transfert de Lumumba au Katanga et à son assassinat. Le contexte de cette époque est caractérisé d'une part, par la préparation d'une Table ronde qui devrait se tenir à Léopoldville et d'autre part, par la négociation d'un axe militaire Léo-Bakwanga-Eville; concomitamment, on assiste à un rapprochement entre Bruxelles et Léo de plus en plus marqué.

Page 597. Les conclusions portent sur la distinction à faire entre le transfert et la mort de Lumumba. Au passage, ils réexaminent les messages échangés entre le 14 et le 18 janvier afin d'en analyser la portée et déterminer une éventuelle responsabilité belge. Le message attribué à d'Aspremont¹⁸ du 16 janvier 1961 "*n'a pas joué le rôle qu'on a voulu lui accorder*" car il a été prouvé techniquement que son envoi intervient tardivement dans l'après-midi.

Page 598. On reparle de la découverte par les experts d'un "*document remarquable à savoir l'agenda du commissaire de police Frans Verscheure*".

L'agenda précise un seul point: l'heure de l'exécution, le reste étant connu.

Page 599. Les conclusions en ce qui concerne la responsabilité du transfert et de la mort de Lumumba sont imprimées en italique, ce qui prouve leur importance, du moins à leurs yeux.

Après avoir récusé l'idée d'un "*plan annoncé,*" les experts estiment "*qu'à défaut de documents, il n'est pas possible de statuer d'une façon décisive sur les responsabilités précises de chacun*". Cet accès de clairvoyance est immédiatement nuancé.

Sur "*des hypothèses solides*", ils estiment que les trois groupes d'acteurs, Léo, Bruxelles, Eville ont un intérêt à la disparition de Lumumba; il n'y a cependant pas "*d'identité de motivation*" qui leur soit commune. On revient ensuite en arrière en déclarant que s'il y a un "*plan soutenu par les trois groupes d'acteurs*" en ce qui concerne le transfert, par contre "*on ne peut pas déceler de plan avoué*" en ce qui concerne l'assassinat. Cette affirmation libère Léo et Bruxelles de toutes responsabilités effectives mais en leur reprochant qu'"*aucune d'elles n'a exclu la possibilité de la mort qui pourrait découler de cette situation... et qu'elles n'ont pas pris de mesures pour l'éviter.*" Retour à l'angélisme, il est malheureusement certain que le sort de Lumumba n'était pas leur préoccupation majeure!

Bien que les experts n'aient pas pu déterminer "*le moment*" ni "*les circonstances exactes au cours desquelles les autorités katangaises ont décidé de tuer Lumumba*", ils estiment que "*on ne peut que qualifier d'assassinat prémédité, le crime organisé de façon méthodique*".

L'ayant écrit dans ma thèse, je suis d'accord pour imputer la mort de Patrice Lumumba aux autorités katangaises mais la phraséologie employée n'est pas adéquate. Tshombé et les ministres katangais ont été surpris par les événements;

¹⁸ Message rédigé par Fernand Vervier.

le seul qui ait pu prévoir l'arrivée de Lumumba est le ministre Munongo, c'est la sûreté qui travaillant sous ses ordres a cisailé le grillage de l'aéroport et a choisi la maison Brouwé, vide à l'époque. De plus, ce dernier prend des initiatives tard dans l'après-midi ou en début de soirée en envoyant sur place des policiers qui détermineront le lieu de l'exécution.

Pour le reste des événements, il faut récuser la "façon méthodique" mise en exergue par les experts, car rien n'a été méthodique dans cette triste affaire. Seul le ministre Kibwé pourrait encore préciser, s'il le voulait bien, les événements intervenus. Selon son témoignage, il n'a pas eu de véritable Conseil des ministres, ni une organisation clairement définie de l'exécution. Il s'agit avant tout d'un assassinat politique dont "le tribunal des experts" jugent qu'il était prémédité.

Enfin, *"Bruxelles va jouer une comédie en adoptant un discours officiel mensonger, même à l'égard de ses alliés"*. Je pense comme eux que Bruxelles a voulu cacher aussi longtemps que possible l'assassinat, sachant qu'il provoquerait des réactions sur le plan international (Rappelons à ce sujet le sac de l'ambassade de Belgique au Caire). Les éléments d'appréciation utilisés par les experts quarante années après les événements, ne tiennent aucunement compte des motivations et des intérêts des autorités belges en janvier 1961. On ne peut que le regretter.

Page 600 et suivantes. Dans "L'intervention des autorités gouvernementales belges", les experts déclarent qu'il y a eu deux politiques en ce qui concerne le Congo, celle de Wigny et celle de d'Aspremont, *"qu'il n'y a pas de coordination organisée institutionnellement"*, le partage des compétences était effectivement mal défini, ce n'est pas nouveau.

En ce qui concerne les militaires que les experts ont à nouveau *"stationnés au Congo"*, ils passent de la Défense nationale aux Affaires africaines. Ce qui pour les experts accroît encore l'influence de d'Aspremont Lynden. On sait ce qu'il

faut penser du mot "*stationné*" pour des officiers mis individuellement à disposition des autorités katangaises.

Page 602. Parlant du Bureau conseil, il est écrit que ce dernier "*constitue un autre instrument du département des Affaires africaines dans sa politique katangaise*". Ils insistent: "*Quoique son statut soit ambigu et son autorité sur le personnel belge de l'assistance technique au Katanga douteuse, c'est par le biais de cet outil que d'Aspremont essaye d'exercer un contrôle sur les affaires katangaises*".

Amalgame est typique de la méthode utilisée dans tout le rapport: le statut du Bureau conseil n'est pas ambigu, j'ai eu l'occasion de l'expliquer lors de mon audition, son organisation a été approuvée par Tshombé dont il dépend hiérarchiquement. Il n'a aucune autorité sur le personnel belge qui lui-même est mis directement à la disposition des autorités katangaises. Par des raccourcis du genre, on laisse croire au lecteur des choses qui ne sont pas.

Page 603. Le major Loos fait "*appel à des officiers qu'il a connus personnellement à l'état-major de la F.P. : Marlière, Smal, Verdickt, Vandewalle. Cette équipe résolue opère à l'abri des regards du monde politique. Ce sont ces officiers et, en premier lieu, Marlière qui s'engagent dans des "covert actions"*".

Cette affirmation est fautive et déplacée, rien ne vient la corroborer et elle porte atteinte à l'honneur de ces officiers¹⁹ qui ont servi leur pays en Afrique.

Page 603. La rivalité entre les Affaires étrangères et les Affaires africaines devait prendre fin en avril 1961. Ce n'est pas aussi simple que cela. En août 1961, l'Office de la Coopération au Développement (OCD) est créé, son secrétaire général est Jef Van Bilsen; les problèmes de coordination et de cohérence continuèrent. Ils se perpétuèrent lors de la transformation ultérieure de l'OCD en Administration générale de la Coopération au Développement

¹⁹ Cfr. "Mourir pour cinquante mille francs..." Colonel BEM. Hre R. Pire. CRAOCA. Bulletin trimestriel n° 2-2000. Juin.

(AGCD) qui ne devait pas non plus les résoudre; pas plus d'ailleurs, que la récente suppression de l'AGCD et sa transformation en Direction générale de la Coopération internationale (DGCI), directement incorporé dans la structure des Affaires étrangères qui sera, à nouveau, modifié lors de la réorganisation de l'administration selon le plan Copernic. Concomitamment, on a créé une société de droit public pour gérer les projets: la coopération technique belge. (CTB).

Page 604. In fine, les experts parlent du Roi Baudouin et de l'influence du Palais. *"En 1960, le Roi Baudouin s'estime encore en mesure d'influer réellement sur la politique du gouvernement"* et ajoutent que *"le Roi défendra l'option katangaise plus longtemps que son gouvernement"* et enfin que *"la communication entre le Palais et le major Weber constituait un instrument de la politique parallèle du Palais, ce qui a nui à la transparence et à la clarté de la politique du gouvernement belge"*. C'est faire beaucoup d'honneur au major Weber, qui a agi dans le souci d'informer le Roi; y voir un instrument de politique parallèle est très peu sérieux. Nouveau procès d'intention au Roi Baudouin qui aurait dû transmettre à son gouvernement *"les renseignements susceptibles d'avoir une incidence importante sur la politique gouvernementale"*. Il n'est dit nulle part qu'il ne l'a pas fait. Dans ce cas également, aucune preuve n'est avancée par les experts.

Faisant allusion à la fameuse lettre du major Weber du 19 octobre 1960 dans laquelle il était dit que Mobutu et Tshombé avaient l'intention de "neutraliser physiquement" Lumumba, les experts concluent que *"les informations n'ont probablement pas été transmises au gouvernement"*. Rien ne le prouve; nouveau procès d'intention à propos d'un incident délibérément grossi.

Page 605. Après quelques mots sur les fonds dits "secrets", ils déclarent *"Nous n'avons pas de preuve étayant la thèse du grand complot"* mais cela ne les empêche pas d'affirmer avec certitude que les instances gouvernementales belges ont *"insisté pour qu'il soit arrêté mais pas pour qu'il soit jugé. Elles ont*

appuyé le transfert de Lumumba au Katanga sans exclure, par des mesures appropriées, la possibilité qu'il y soit mis à mort".

L'angélisme des experts est et restera un modèle. En plus de la méconnaissance des réalités de l'époque, selon eux les autorités belges auraient dû prendre des mesures pour que Lumumba ne soit pas mis à mort, mais, d'un autre côté, il ne faut pas intervenir dans les affaires intérieures d'un Etat indépendant. Cette alternative aurait dû être résolue, c'est l'un ou c'est l'autre; la crédibilité du rapport s'en ressent.

Page 605. En conclusion, ils déclarent "*C'est à la commission qu'il appartient de juger si des autorités gouvernementales belges ont une responsabilité morale dans la mort de Lumumba*". Excellent exemple de jésuitisme, la commission va devoir juger, elle l'a fait en fonction de ses options politiques et en prenant comme base le rapport des experts orienté par des prises de position très discutables des rédacteurs. Dans les décades à venir, chacun y trouvera matière pour défendre des thèses diamétralement opposées.

* * *

Les reproches que l'on peut formuler à l'égard des experts se résument comme suit:

- une interprétation abusive ou erronée de certains textes et témoignages;
- une orientation dans la sélection des faits récoltés au cours des analyses et des auditions;
- la tendance à croire que ce qui a été fait avant eux est "baroque" ou "bâti sur du sable" et que le travail scientifique est leur exclusivité.

Ils sont obnubilés par la source écrite, cette attitude témoigne d'une certaine méconnaissance des faits, car les acteurs de l'époque savaient en rédigeant leurs documents, le message qu'ils voulaient faire passer à leurs destinataires. Par ce

biais, ils ont parfois sciemment orienté les décisions à prendre à Bruxelles ou ailleurs.

La fiabilité des textes est donc sujette à caution, tout comme certains témoignages.

De plus, ils ont développé un certain nombre d'a priori et ont bâti et raisonné sur la base de ceux-ci. Ces "a priori" viennent d'eux-mêmes, de l'extérieur, de certains hommes politiques, de certains auteurs. La tendance à transformer ces "a priori" en affirmations est un danger auquel ils ont parfois succombé.

3^{ème} partie – Synthèse des auditions

L'absence de documents relatifs à la mort de Lumumba donne une importance particulière aux témoignages. Dans l'ensemble, ces derniers ont été décevants, compte tenu du compartimentage des différentes actions et du problème de la mémoire qui se fait cruellement sentir quarante années après les événements. A différentes reprises, les affirmations des témoins se contredisent, leur bonne foi étant entière. A d'autres moments, ils ne disent pas la vérité, comme certains témoins congolais.

En insistant particulièrement sur certains points, le président sur la base de notes établies par les experts, a provoqué des réactions inverses en donnant l'impression aux témoins que l'on voulait leur faire "avouer" des choses dont ils n'avaient pas eu connaissance. De plus, le stress a joué pour certains témoins, d'autres sont décédés entre le début de l'enquête et sa fin: le colonel Marlière, le colonel Dedeken.

Certains témoins, dont le brigadier Son qui a assisté à l'exécution de Patrice Lumumba, n'ont pas été convoqués. François Son se voit d'ailleurs qualifié du grade d'officier dans le rapport de la commission alors qu'il est en réalité sous officier. Les témoignages écrits du capitaine Gat à Brassinne n'ont pas été utilisés.

La commission aurait également pu convoquer le Commandant Piet Van der Mersch, pilote du DC4 qui conduisit les prisonniers de Moanda à Elisabethville, ainsi que le lieutenant Schoonbroodt, présent à Thijsville.

Rédigées sous forme de synthèse, les auditions ne permettent pas une véritable utilisation de celles-ci. On n'y retrouve généralement que ce que les experts veulent bien y voir figurer. A la lecture du rapport, l'impression générale est celle-ci: la commission était obligée d'entendre les témoignages, elle a posé des questions mais n'a pu faire aucune critique sérieuse des réponses qui lui furent données. Une confrontation a eu lieu à huis clos, celle de Nendaka-Mukanda. Aux dires des participants, elle ne déboucha sur rien.

Lors d'un exposé à l'Académie royale des Sciences d'Outre Mer (ARSOM)²⁰, j'ai déjà attiré l'attention sur la difficulté d'utiliser des témoignages surtout après un laps de temps de quarante années. La fiabilité de la mémoire est une sérieuse entrave, la volonté de se disculper ou de ne pas vouloir se souvenir en était certainement une autre.

Les synthèses des auditions ne reprennent, donc, que ce qu'elles veulent bien reprendre, les experts ayant déclaré confidentiellement dès le début des travaux que les témoignages auraient peu d'importance. Des affirmations de certains témoins que ces derniers étaient capables d'étayer, ont été écartées par les experts.

Il eût mieux valu ne rien publier plutôt que d'amputer les témoignages des trois quart de leur substantifique moëlle.

L'impression est nette, les faits ne semblent être retenus que lorsqu'ils vont dans le sens souhaité par les experts et cela malgré les évidentes précautions oratoires qu'ils prennent.

Malgré la bienveillance et l'intérêt manifestés par le président de la commission au cours de ces auditions, pour la plupart des témoins, il s'agissait d'un tribunal

avec son appareil judiciaire; il est dès lors logique que leur attitude en soit influencée. N'oublions pas que les perquisitions domiciliaires effectuées chez six des témoins cités n'ont rien fait pour établir un minimum de confiance.

Le rapport présente chaque témoin puis énumère les questions les plus importantes rédigées par les experts à l'intention de la commission, questions qualifiées de "pertinentes"

Dans de nombreux cas, le nombre de questions dépasse de loin celui des réponses. Selon différents témoins, la synthèse des auditions a été "caviardée". Les 32 questions préparées pour René Smal prennent cinq pages alors que sa réponse en prend deux et demie. Même remarque en ce qui concerne Armand Verdickt et Jacques Bartelous. Comme dit dans le Rapport des experts, tous ces témoins "*sont du même bord*" donc à la limite peu intéressants...

Page 752. Témoin Jacques Brassinne

La présentation en fait le "secrétaire du Bureau-conseil au Katanga" alors qu'à diverses reprises, j'ai expliqué que je n'assumais pas cette responsabilité étant un des collaborateurs du professeur René Clémens.

Page 754. La synthèse de mon audition est de trois pages alors que cette dernière représente 22 pages d'un compte-rendu qui a été acté et signé. Il n'y a que 2 petites erreurs. A la page 754, "Clémens n'était pas autorisé à avoir accès au télex", c'est exactement le contraire qu'il faut lire: Clémens avait été expressément autorisé par les Affaires étrangères à avoir accès au télex.

Page 755. Le colonel Vandewalle était bien le chef occulte de la gendarmerie katangaise, comme je l'ai affirmé, et non de la "police katangaise". La police relevait de Munongo et du commissaire en chef Sapwé Pius. Les militaires

²⁰ "La méthodologie utilisée pour la réalisation de la thèse "Enquête sur la mort de Patrice Lumumba". CRAOCA n°1 Mars 2001. Un premier exposé a été fait à l'ARSOM (Académie royale des Sciences d'Outre Mer) le 19 novembre 1991, le second date du 9 novembre 2000.

n'intervenaient pas en matière de police, sauf sur instructions directes du ministre de l'Intérieur.

L'incident relatif à l'identité des gendarmes et des policiers katangais ayant participé à l'exécution.

Au cours de mon audition, le Président de la commission m'a demandé, en séance publique, de donner la liste des noms des gendarmes et des policiers qui ont participé à l'exécution des trois suppliciés. J'ai refusé de le faire, m'étant engagé sur l'honneur à ne pas la divulguer. Comme il insistait pour les obtenir, je lui ai suggéré d'effectuer une perquisition à mon domicile. Malgré cela, la demande m'a été réitérée par écrit quelques semaines plus tard; elle a reçu la même fin de non recevoir. Cette insistance de la part du président et surtout des experts m'a paru pour le moins déplacée, étant donné que certains de ces Katangais sont certainement encore en vie et de plus, ont une famille.

Page 769. Dans son témoignage, le Ministre Kibwé déclare "*Kibwé ne croit pas que des conseillers belges soient intervenus dans la décision, a fortiori qu'ils aient joué un rôle dans l'assassinat de Lumumba*".

Aucune trace de cette déclaration ne se trouve dans le rapport: dommage!

Page 771. Terminologie. Dans la présentation de Kibwé, il est indiqué "*Participation au congrès socio-économique et financier Belgique – Congo (avril-mai 1960)*". Il s'agit de la Table Ronde économique et financière qui s'est tenue à Bruxelles à cette date. Les experts sont-ils au courant?

Page 777. Terminologie. "*Le colonel Vandewalle et son collaborateur Kalonji passaient*" ... "C'est la première fois que j'apprends qu'Albert Kalonji ait été un des collaborateurs du Colonel Vandewalle.

4^{ème} partie – Conclusions de la commission d'enquête.

Les rapporteurs se sont très largement inspirés des conclusions des experts; il s'agit d'un résumé synthétique du rapport des experts complété par des "Constatations" et des "Recommandations".

Examinons quelques aspects de ces conclusions.

Page 830. Le rapport stipule "*Dans la pratique, les missions de ces fonctionnaires et officiers ne sont pas toujours apparues clairement, pas plus que n'était clair de qui ils dépendaient, bien que le statut prévoie leur mise à disposition des autorités congolaises*".

Bien au contraire, la mise à disposition et la dépendance hiérarchique des fonctionnaires et officiers étaient clairement définies: ils relevaient des autorités congolaises.²¹

Page 831. "*D'une manière générale, on peut affirmer que le gouvernement belge n'a eu, dès le début, que peu de respect pour la souveraineté du Congo*"

Il y a donc eu immixtion dans les affaires internes du Congo, cette affirmation mériterait d'être nuancée étant donné que les Nations Unies et différents autres pays, n'ont pas eu une attitude irréprochable.

Page 832. "*La mission sera transformée en un bureau-conseil plus restreint qui fera rapport au ministre des Affaires africaines, tandis que le consul fait rapport au ministre des Affaires étrangères*"

Je crois avoir dit clairement à la commission et avoir remis à son président des documents démontrant que le Bureau-conseil dépendait hiérarchiquement de la présidence du Katanga. Officiellement, il n'y avait aucune liaison avec le ministère des Affaires africaines; dans la pratique, elle s'effectuait par l'intermédiaire du professeur Cléments.

²¹ Cfr. "Le régime statutaire du personnel belge mis à la disposition du Congo. De juillet 1960 à février 1961." par Jacques Brassinne. CRAOCA.

Page 833. Selon les experts, la politique du secrétaire général des Nations Unies, qui a permis l'arrivée des troupes de l'ONU au Katanga et dès lors le maintien provisoirement en place du gouvernement Tshombé, aura une influence sur la chute de Lumumba.

En fait, Monsieur H. secrétaire général de l'ONU, ne laisse pas provisoirement en place le gouvernement Tshombé, il n'a pas d'autre alternative, il se plie à la réalité du moment. En août 1960, il y avait 18 soldats ONUC à Eville et il y avait 500 officiers et sous officiers belges de la Force publique et des forces métropolitaines. Dès février 1961, les Nations Unies veulent mettre fin au régime Tshombé notamment en rappelant les conseillers belges, il leur faudra deux ans pour y parvenir.

Page 834. *"La campagne de l'ANC contre la sécession du Sud Kasai va attiser les oppositions congolaises internes et finalement..."*

A aucun endroit dans le rapport des experts, il est fait mention d'une manière explicite du génocide qui est survenu au Sud Kasai. Il fût perpétré par les troupes de l'ANC sur ordre de Lumumba; ce "génocide", terme employé dans un rapport de l'ONU, a fait des dizaines et dizaines de milliers de victimes!

Page 836. Mpolo et Okito *"ne font leur apparition qu'à l'aéroport comme par hasard. On observera cependant qu'en cas de changement à la tête de l'Etat, Mpolo était le concurrent de Mobutu et Okito était le candidat au remplacement de Kasavubu."*

Les deux personnes citées faisaient partie des dizaines de candidats au remplacement de Mobutu et de Kasavubu. Cette affirmation a été prise chez De Witte sans aucune vérification afin de donner aux intéressés une importance qu'ils n'avaient pas.

"Les instances gouvernementales belges n'ont jamais insisté pour qu'il y ait un procès. Une règle essentielle d'un Etat de droit veut que personne ne soit maintenu en détention que sur décision d'un juge ou à la suite d'une décision de justice."

Insister pour qu'il y ait un procès prouve la méconnaissance totale de la situation du Congo en 1960. Depuis la mutinerie de la Force publique ce pays n'était plus un Etat de droit. De toute manière, tout ce qui concerne la justice était aux mains des assistants techniques belges. Insister pour qu'il y ait un procès relève d'un angélisme cher aux experts qui déteint ensuite sur les commissaires. Cette thèse est également, comme dit plus haut, en contradiction avec la position défendue par la commission: la Belgique ne doit pas s'immiscer dans les affaires internes d'un autre Etat.

Page 837. *"Le ministre d'Aspremont aurait dû pouvoir se faire personnellement une idée de l'état d'esprit des dirigeants katangais et du risque que l'on faisait courir à Lumumba en le transférant au Katanga."*

Un nouveau jugement de valeur rédigé au conditionnel: la présence de Lumumba était un risque où qu'il soit. Le risque d'un transfert au Katanga semblait moins grand que celui de le transférer au Sud Kasai ou encore de le garder, à Thijsville ou à Léo. La suite des événements a prouvé qu'il n'en était rien.

Page 837. *"Après l'arrivée de Lumumba au Katanga, qui a surpris les conseillers belges, ceux-ci adoptent une attitude très attentiste. Rien n'indique qu'ils aient été associés au processus décisionnel – qui a finalement débouché sur l'exécution – ou qu'ils aient été consultés à ce sujet. Rien n'indique non plus qu'une action ait été entreprise afin d'empêcher l'exécution, intervenue moins de cinq heures après leur arrivée."*

Pour pouvoir intervenir, il aurait fallu être au courant de ce qui se passait et de ce qui se préparait; aucun conseiller n'a imaginé que l'exécution de Lumumba aurait lieu moins de cinq heures après son arrivée.

La commission ignore que Bartelous a fait une démarche en faveur de Lumumba chez Tshombé le 17 janvier en fin d'après-midi.

Page 838. *"Des ministres katangais ont assisté à l'exécution, qui a été opérée par des gendarmes et des policiers katangais en présence d'un commissaire de*

police et de trois officiers de nationalité belge, qui étaient toutefois placés sous l'autorité, le commandement et le contrôle des autorités katangaises."

Il ne s'agit pas de trois officiers belges mais de deux officiers et d'un sous officier. On peut s'interroger sur l'utilisation du mot "toutefois"; en effet, les conseillers étaient sous la dépendance hiérarchique des autorités katangaises, le mot "toutefois" n'ajoute rien. On ne peut l'interpréter que comme un regret de la part des experts.

Page 838. *"Même au moment où au moins quelques membres du gouvernement sont au courant de l'exécution, l'on continue à nier toutes implications dans le transfert de Lumumba et à démentir que l'on sache quoi que ce soit..."*

A quel moment et quels ministres sont-ils au courant? Aucune indication, aucune réponse n'est donnée à ce sujet dans le rapport des experts.

Page 838. Conclusion. *"Patrice Lumumba a été assassiné: après une analyse profonde, il peut être admis avec un grand degré de probabilité que le 17 janvier 1961 entre 21.40 heures et 21.43 heures, Lumumba a été assassiné en forme d'exécution dans la brousse,..."*

L'agenda de Verscheure mentionne l'heure de 21h43, et rien d'autre. "L'assassinat en forme d'exécution dans la brousse " demanderait à être clarifiée; à de nombreux endroits la traduction française de l'original en néerlandais laisse à désirer.

Page 839. Conclusion. *"la commission est amenée à conclure que certains membres du gouvernement belge et d'autres acteurs belges ont une responsabilité morale dans les circonstances qui ont conduit à la mort de Lumumba."*

Le rapport dit en exergue qu'il n'a pas tenu compte des considérations morales de l'époque, son jugement est émis en tenant compte de l'éthique actuelle. Est-ce raisonnable? Lorsqu'il parle de "certains membres du gouvernement belge", ils se réfère manifestement au ministre des Affaires étrangères et au ministre des Affaires africaines. Quid du premier ministre?. Lorsque le rapport parle d'

"autres acteurs belges", il est beaucoup moins évident de les identifier. Cette imprécision est-elle un aveu d'impuissance ou le résultat d'un compromis? Probablement les deux.

Page 840. "II Constatations".

"La commission a constaté qu'il y avait un désaccord entre le chef de l'Etat et le gouvernement sur certains aspects de la politique congolaise. Ce désaccord a dans certains cas conduit le chef de l'Etat à poser des actes autonomes. En outre, la commission a constaté que le chef de l'Etat a obtenu des informations importantes dont il n'a probablement pas informé le gouvernement."

La commission ne semble pas être au courant que le gouvernement Eyskens était partagé entre ministres "durs" et ministres "mous"; il n'y avait certainement pas d'unité de vues au sein de celle-ci.

Le fait que le Roi aurait posé des actes "autonomes", c'est-à-dire non couverts par un contreseing ministériel, a trait à la politique parallèle incriminée sur base de la lettre de Weber du 19 octobre adressée au chef de Cabinet. Le Roi l'a lue mais ne l'a pas annotée. Insinuer que le désaccord sur la politique à suivre au Katanga aurait abouti à la rétention d'informations, est abusif et inacceptable.

Page 841. Le rapport déclare *"Il y a également lieu d'observer que l'affectation de ces fonds est critiquable"*.

On parle des fonds dits "secrets" dont l'utilisation n'est, par définition, pas connue du Parlement. Leur utilisation serait "critiquable", sur la base de quels critères cette observation a-t-elle été émise? S'agit-il de la politique suivie par le gouvernement à l'égard du Congo? Ce reproche n'est pas justifié, car si ces fonds existent, c'est précisément pour être utilisé à l'abri des regards indiscrets.

Page 842 et suivantes. Les "Recommandations" de la commission relèvent du niveau d'un mémoire de fin d'étude; une série de truismes sont émis:

– le gouvernement doit fournir des informations au Parlement;

- le chef de l'Etat: il doit agir dans le cadre des dispositions et des usages constitutionnels,;
 - les services de renseignements doivent être efficaces et contrôlés,
 - les archives doivent être sauvegardées et rendues accessibles aux chercheurs.
- Avec la meilleure volonté du monde, il est impossible de ne pas être d'accord avec ces recommandations.

Page 844. La recommandation finale, invite le gouvernement à "*mettre en œuvre les recommandations*", "*tirer les conclusions*" et "*entreprendre les actions sur la base du présent document...*"

La pauvreté des "Constatations" et des "Recommandations" est, j'ose l'espérer, le résultat d'une négociation et d'un compromis politiques.

* * *

En guise de conclusion à propos de la conclusion.

La commission a fourni un travail important qui, comme je l'avais prévu, laisse chacun sur sa faim. Des enseignements peuvent en être tirés, ils ne feront certainement pas l'unanimité. L'impression que l'on ressent à la lecture du rapport est que toutes les tendances et interprétations y trouveront à boire et à manger. L'ère des controverses a de beaux jours devant elle.

De la brève analyse effectuée, je retiens les constatations ci-après:

1. Les conclusions très nuancées sur certains points le sont beaucoup moins sur d'autres. Elles tentent de répondre aux questions que la Chambre s'est posée au moment de l'ouverture de l'enquête, à savoir:
 - Le gouvernement belge ou un de ses membres a-t-il donné l'ordre d'éliminer physiquement Lumumba? La réponse est non.
 - Certains membres du gouvernement ont-ils une responsabilité politique dans les circonstances qui ont conduit à la mort de Lumumba? La réponse pour moi, est oui. Pour la commission, "*certaines membres du gouvernement et d'autres acteurs belges ont une responsabilité morale...*"

Dont acte.

Rien sur la responsabilité réelle des autorités de Léo, qui ont décidé le transfert; par contre, une condamnation sans appel de Tshombé de la part des experts.

2. En revenant à diverses reprises sur un même objet et en utilisant des documents sous des optiques différentes, les experts ont développé leurs points de vue et ont fini par accréditer des affirmations en tant que faits.
3. Malgré l'accès de la commission à des fonds d'archives aussi diversifiés que ceux du Palais allant jusqu'à l'Union Minière du Haut Katanga, on est surpris de constater que la moisson n'ait pas été plus importante.
4. Les moyens judiciaires de la commission utilisés à plusieurs reprises, ont donné des résultats limités: saisie du carnet de campagne du major Weber et de l'agenda du commissaire de police Verscheure.
5. Une sérieuse dérive est intervenue dans les relations entre le Nord et le Sud du pays à l'occasion des travaux de cette commission. En effet, très rapidement des fuites ont été organisées dans la partie nord du pays avec l'utilisation de ces dernières à des fins politiques. Le débat s'est déplacé progressivement, et, a porté sur la personnalité et les actes du Roi Baudouin allant, pour certains, jusqu'à mettre en cause la légitimité même de la monarchie. Les attitudes du Roi ont fait l'objet d'un procès d'intention tant au niveau des experts qu'à celui de certains commissaires. Usant habilement de conditionnels, le rapport tend à accréditer une version dans laquelle le Roi aurait posé des "actes autonomes".

Les députés qui ont voulu cette commission parlementaire savaient pertinemment bien qu'ils pourraient l'utiliser à d'autres fins tel un nouveau cheval de Troie.

6. Le rôle de la presse francophone et néerlandophone a été largement influencé par ce qui précède. A quelques exceptions près, la presse a grossi et interprété les travaux de la commission selon une optique qui lui est propre.

7. Le manque de courtoisie et l'absence d'objectivité la plus élémentaire a été constatée en ce qui concerne l'apport des auteurs dont les textes étaient peu accessibles (Vandewalle) et d'autres pas accessibles (Brassinne).

Le travail réalisé par les experts mérite la mention: auraient pu faire mieux! La commission aussi.

La montagne a accouché d'une souris mais tout n'est pas perdu, le rassemblement des matériaux de base et l'accès aux archives devraient permettre à des chercheurs sans parti pris et non à des politiques, de contribuer à écrire l'histoire commune à la Belgique et au Congo.

Jacques BRASSINNE de LA BUISSIÈRE